



**SÉNÉGAL**  
**Évaluation à mi-parcours**  
***Initiative « Lever les obstacles »***  
***du Fonds mondial***

**Avril 2021**  
**Genève, Suisse**

## AVERTISSEMENT

Désireux d'atteindre l'objectif stratégique 3(a) de sa stratégie pour la période 2017–2022, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (ci-après le « Fonds mondial ») a commandé la présente évaluation à mi-parcours. Ce document fait état des conclusions des recherches menées par une équipe de recherche indépendante. Les points de vue exprimés dans le présent document ne reflètent pas nécessairement ceux du Fonds mondial.

## Remerciements

L'évaluation à mi-parcours de l'initiative « Lever les obstacles » est le fruit du travail de l'équipe de chercheurs suivante établie par l'École de santé publique Dornsife de l'Université Drexel : Joseph J. Amon (Université Drexel), Leo Beletsky (Université Northeastern), Sandra Ka Hon Chu (HIV Legal Network/Réseau juridique VIH), Joanne Csete (Université Columbia), Richard Elliott (HIV Legal Network/Réseau juridique VIH), Mikhail Golichenko, (HIV Legal Network/Réseau juridique VIH), Cécile Kazatchkine (HIV Legal Network/Réseau juridique VIH), Diederik Lohman (consultant), Julie Mabilat (consultante), Megan McLemore (consultante), Nina Sun (Université Drexel) et Susan Timberlake (consultante).

Cécile Kazatchkine et Julie Mabilat ont dirigé les recherches, ainsi que la rédaction du présent rapport d'évaluation portant sur le Sénégal, avec le concours de Richard Elliott. Les auteurs tiennent à remercier le Fonds mondial pour son soutien, ainsi qu'un large éventail de parties prenantes nationales, de partenaires techniques et d'acteurs pour leurs informations, aperçus, et autres contributions, sans oublier leur dévouement – en dépit des défis posés par la pandémie mondiale de COVID-19 – envers les programmes et leurs bénéficiaires.

## Pays participant à l'initiative « Lever les obstacles »

Les 20 pays suivants participent à l'initiative « Lever les obstacles ». Compte tenu de l'approche différenciée de l'évaluation à mi-parcours, ces pays sont classés en fonction du type d'évaluation les concernant : évaluation rapide, évaluation du programme ou évaluation approfondie. Le Sénégal a fait l'objet d'une évaluation rapide.

| Type d'évaluation à mi-parcours  | Pays   |
|----------------------------------|--|
| <b>Évaluation rapide</b>         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Bénin</li><li>• République démocratique du Congo (rapide +)</li><li>• Honduras</li><li>• Kenya</li><li>• Sénégal</li><li>• Sierra Leone</li><li>• Tunisie</li><li>• Ouganda (rapide +)</li></ul> |
| <b>Évaluation programmatique</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Botswana</li><li>• Cameroun</li><li>• Côte d'Ivoire</li><li>• Indonésie</li><li>• Jamaïque</li><li>• Kirghizistan</li><li>• Mozambique</li><li>• Népal</li><li>• Philippines</li></ul>           |
| <b>Évaluation approfondie</b>    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Ghana</li><li>• Afrique du Sud</li><li>• Ukraine</li></ul>   |

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Synthèse</b> .....  | <b>1</b>  |
| <b>Introduction</b> .....  | <b>7</b>  |
| <b>Partie I : Contexte national</b> .....  | <b>10</b> |
| <b>Partie II : Progrès en vue de l'élaboration de programmes complets</b> .....  | <b>13</b> |
| <b>Création d'un environnement favorable à l'élimination des obstacles liés aux droits humains</b> ..                              | <b>13</b> |
| Évaluation de référence .....  | 13        |
| Fonds de contrepartie .....  | 14        |
| Réunion multipartite .....   | 14        |
| Groupe de travail technique sur les droits humains.....  | 15        |
| Plan national .....  | 15        |
| <b>Intensification des programmes : réalisations et lacunes</b> .....  | <b>17</b> |
| Programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH ..... | 17        |
| <b>Questions transversales relatives à la qualité et la pérennité des programmes</b> .....   | <b>29</b> |
| La qualité au cœur des priorités.....  | 29        |
| Participation politique et communautaire .....   | 31        |
| Cartographie des donateurs .....   | 33        |
| <b>Partie III : Une efficacité de plus en plus probante</b> .....  | <b>34</b> |
| Étude de cas n° 1 : Formation des travailleurs et travailleuses du sexe au métier d'assistant juridique .....                      | 34        |
| Étude de cas n° 2 : Échanges avec la police locale .....   | 34        |
| <b>Annexe I : Récapitulatif des recommandations</b> .....  | <b>36</b> |
| <b>Annexe II : Méthodologie</b> .....  | <b>40</b> |
| <b>Annexe III : Liste des informateurs clés</b> .....  | <b>43</b> |
| <b>Annexe IV : Liste des sources et des documents étudiés</b> .....  | <b>44</b> |
| <b>Références</b> .....  | <b>47</b> |

## Synthèse

### Introduction

L'initiative « Lever les obstacles » du Fonds mondial aide les pays à intensifier et à compléter les programmes d'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme afin d'accroître l'efficacité des subventions du Fonds mondial et de garantir l'accès des personnes les plus touchées aux services de santé. Lancée en 2017 dans 20 pays, l'initiative prendra fin en même temps que la stratégie actuelle du Fonds mondial, à savoir en 2022. Ce rapport présente les conclusions de l'évaluation à mi-parcours menée pendant cette même période et centrée sur les efforts visant à intensifier les programmes de défense des droits humains et de lutte contre le VIH au Sénégal. Les programmes axés sur les droits humains et les services de lutte contre la tuberculose venant à peine d'être lancés dans le pays, ils n'ont donc été pris en compte ni dans l'évaluation de référence initiale ni dans l'évaluation à mi-parcours. Le présent rapport : a) évalue les progrès accomplis par le Sénégal dans la création d'un environnement favorable et la mise en place de programmes complets et de qualité visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH ; b) décrit les données probantes émergentes en matière d'impact ; et c) éclaire les investissements et les projets futurs nourrissant cet objectif.

#### *Théorie du changement relative à l'initiative « Lever les obstacles »*

La théorie du changement sur laquelle repose l'initiative « Lever les obstacles » s'appuie sur les données probantes recueillies pendant les épidémies de VIH et de tuberculose, selon lesquelles les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de santé<sup>1</sup> augmentent la vulnérabilité aux infections, et nuisent à l'accès et au recours aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose ainsi qu'à la rétention des patients, notamment pour certaines populations-clés et vulnérables. Pour réduire efficacement ces obstacles, les pays doivent mener – à l'échelle appropriée et avec des visées qualitatives – un ensemble d'interventions sensibles au genre et au respect des droits humains, reposant sur des données probantes et internationalement reconnues<sup>2</sup>. Ce faisant, ils pourront accélérer leurs progrès vers la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et mondiaux en matière de lutte contre le VIH et la tuberculose. Les efforts visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains contribueront également à préserver et à accroître les investissements du Fonds mondial, et à renforcer les systèmes communautaires et de santé.

### Méthodes

Afin d'analyser les progrès accomplis en matière de qualité et d'exhaustivité des programmes, ainsi que l'incidence de l'initiative « Lever les obstacles » au Sénégal à ce jour, l'évaluation à mi-parcours a

---

<sup>1</sup> Les principales catégories d'obstacles liés au genre et aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose sont les suivantes : la stigmatisation et la discrimination, y compris dans la prestation des services de santé ; les lois, politiques et pratiques punitives ; les inégalités entre les genres et la violence basée sur le genre ; la pauvreté et les inégalités économiques et sociales ; et l'exploitation et les conditions de travail dangereuses (notamment s'agissant de la tuberculose).

<sup>2</sup> **Interventions dans le cadre de la lutte contre le VIH et la tuberculose** : réduction de la stigmatisation et de la discrimination ; formation des agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale ; sensibilisation des législateurs et des agents des forces de l'ordre ; éducation juridique (« Connaissez vos droits ») ; services juridiques ; suivi et réforme des lois, des réglementations et des politiques liées aux trois maladies ; réduction de la discrimination basée sur le genre, des normes de genre néfastes et de la violence à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, en lien avec le VIH. **Autres programmes de lutte contre la tuberculose** : mobilisation et autonomisation des patients et des groupes communautaires ; respect de la vie privée et de la confidentialité ; interventions dans les prisons et autres milieux fermés ; réduction des obstacles liés au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose.

eu recours à une méthode d'analyse mixte, avec d'une part, une étude préliminaire des documents relatifs aux programmes et, d'autre part, des entretiens menés à distance avec des informateurs clés. Les pays soumis à une évaluation à mi-parcours ont été classés en trois groupes en fonction du type d'évaluation, à savoir évaluation rapide, évaluation programmatique ou évaluation approfondie. Le Sénégal a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours, rapide, et axée sur les programmes de lutte contre le VIH. Elle a été menée principalement de juin à octobre 2020, la rédaction du projet de rapport s'étant achevée en décembre 2020, et les dernières révisions en avril 2021.

## Progrès en vue de l'élaboration de programmes complets

Pour accroître la qualité et l'exhaustivité des programmes, l'initiative « Lever les obstacles » entend :

- 1) créer un environnement favorable à l'élimination des obstacles liés aux droits humains ;
- 2) faciliter l'intensification des programmes ; et 3) promouvoir la dynamique visant la qualité et la pérennité des programmes.

### **Progrès accomplis dans la création d'un environnement favorable à l'élimination des obstacles liés aux droits humains**

L'évaluation à mi-parcours présente deux constats concernant l'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH : i) toutes les étapes importantes nécessaires à l'instauration d'un contexte national promouvant la mise en place de programmes complets ciblant cet objectif ont été accomplies, et ii) les parties prenantes s'accordent à reconnaître le caractère inclusif et participatif de l'initiative « Lever les obstacles » dans son ensemble et sa contribution au renforcement des engagements à l'égard de la réalisation de ce même objectif au Sénégal. (Voir le tableau 1)

**Tableau 1 : Étapes clés**

| Étapes   | Résultats  | Date   |
|--|--|--|
| Évaluation de référence  | Réalisation d'une analyse documentaire et d'entretiens avec des informateurs clés ; organisation de groupes de discussion.   | Juillet 2017 à février 2018  |
|  | Achèvement du rapport.   | Juin 2018 (achèvement de l'analyse des coûts en novembre 2018)                 |
| Fonds de contrepartie  | Le Sénégal a sollicité 1 090 775 millions d'euros au titre des dénommés fonds de contrepartie pour les injecter dans les programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, soit un total combiné de 2 290 132 millions d'euros si l'on tient compte de la part de la subvention principale obtenue auprès du Fonds mondial qui est destinée à ces mêmes programmes.  | Approbation en décembre 2018 (signature de l'accord de subvention en mai 2019) |
| Réunion multipartite   | Réunion de représentants du gouvernement, de la société civile, des partenaires techniques, des populations-clés et vulnérables, du Fonds mondial, des professionnels de la santé et du secteur privé afin d'entamer l'élaboration d'un plan quinquennal.  | Février 2020   |
| Groupe de travail technique sur les droits humains, le VIH et la tuberculose | Au cours de la réunion multipartite, un groupe de travail chargé d'élaborer le plan quinquennal a été établi sous la direction du Conseil national de lutte contre le sida. Les membres de ce groupe de travail représentent différents ministères gouvernementaux (dont les ministères de la Justice et de l'Intérieur), les programmes nationaux de lutte contre le VIH et la tuberculose, l'Instance de coordination nationale (CCM), l'Alliance nationale des communautés pour la santé (ANCS [organisation de la société civile luttant contre le VIH, figurant parmi les bénéficiaires principaux]), ENDA (organisation de la société civile mettant en œuvre des programmes de défense des droits humains et de lutte contre le VIH auprès des populations-clés), les réseaux de personnes vivant avec le VIH et les réseaux de populations-clés (ONUSIDA et le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida [PEPFAR]), et Plan International (organisation de la société civile luttant contre la tuberculose, et l'un des bénéficiaires principaux) ; un représentant des patients tuberculeux complète cette liste. | Février 2020   |
| Plan national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains         | Validation du projet de plan national quinquennal par le groupe de travail puis validation et approbation dans le cadre d'une autre réunion multipartite.  | Juillet 2020<br>Octobre 2020   |

### **Intensification des programmes : réalisations et lacunes**

Le Sénégal a accompli des progrès en vue de la réalisation des programmes complets d'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH (voir le tableau 2). À mi-parcours, les activités en lien avec les sept principaux domaines programmatiques relatifs à la lutte contre le VIH se poursuivent et l'on constate des progrès dans chacun de ces domaines. Concrètement, pendant la période évaluée, le Sénégal a redoublé d'efforts pour mesurer et documenter de manière systématique la stigmatisation, la discrimination et d'autres abus ciblant les personnes vivant avec le VIH et d'autres populations-clés. Des initiatives relevant de plusieurs domaines programmatiques renforcent la capacité des communautés non seulement à établir cette documentation, mais également à mobiliser les parties prenantes clés (comme les agents de santé, les forces de l'ordre, les législateurs, ainsi que les responsables communautaires et religieux) en instaurant un dialogue et en les invitant à suivre des formations aux droits humains, et enfin à plaider en faveur de la modification des lois, des politiques et des pratiques. Cela concerne, entre autres, la formation des médiateurs et des assistants juridiques communautaires ; dans ce dernier cas, ils sont aujourd'hui nombreux à fournir des services parajuridiques aux travailleurs et travailleuses du sexe. Par ailleurs, au moment où l'évaluation parvenait à son terme, les parties prenantes du pays ont approuvé un plan national quinquennal (2021-2025) pour intensifier encore les programmes et les rendre plus complets. Ce plan, mis en pratique aussi bien par le gouvernement que la société civile, prévoit la réalisation à l'échelle nationale de la plupart des interventions, y compris pour les populations-clés, en privilégiant au sein de celles-ci les femmes et les jeunes. Enfin, nous nous félicitons que le nouveau plan quinquennal comprenne également des programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose, une première au Sénégal. Des efforts ont été consentis afin d'aligner ces programmes sur la demande de fonds pour la lutte contre la tuberculose dans le cadre du nouveau modèle de financement du Fonds mondial (NFM 3).

Cependant, des lacunes et des obstacles demeurent, comme il fallait s'y attendre. Des inquiétudes subsistent quant à la mise en œuvre des activités du plan quinquennal. Si l'initiative « Lever les obstacles » a eu pour effet notable de sensibiliser et de mobiliser certaines parties prenantes gouvernementales de premier plan eu égard à l'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, les populations-clés continuent cependant de se heurter à un contexte politique et social hostile, voire à des violences. Cela souligne l'importance des investissements habilitant les communautés à exercer un plaidoyer afin qu'à terme, ce contexte devienne plus favorable et porteur d'une riposte efficace au VIH. Une attention accrue et soutenue doit être accordée aux obstacles liés au genre entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH, aux obstacles spécifiques aux personnes transgenres, aux droits et aux besoins des prisonniers ainsi que des femmes et des jeunes appartenant aux populations-clés. La pérennité des programmes convenus en matière de réduction des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH continue d'être une source de préoccupation.

**Tableau 2 : Valeurs de référence et résultats à mi-parcours concernant l'exhaustivité du programme**

| Domaines programmatiques   | VIH       |             |
|--|-----------|-------------|
|  | Référence | Mi-parcours |
| Réduction de la stigmatisation et de la discrimination                   | 1,5       | <b>3,6</b>  |
| Formation des agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale | 3         | <b>3,6</b>  |
| Sensibilisation des législateurs et des agents des forces de l'ordre     | 2         | <b>3</b>    |
| Éducation juridique (« Connaissez vos droits »)                          | 1,5       | <b>3</b>    |
| Services juridiques  | 2,5       | <b>3</b>    |
| Suivi et réforme des lois, des réglementations et des politiques         | 1         | <b>2,5</b>  |

|   |                    |            |
|---|--------------------|------------|
| Réduction de la discrimination à l'égard des femmes   | 2,3                | <b>3</b>   |
| Garantir la confidentialité et le respect de la vie privée                                    | S. O. <sup>3</sup> |            |
| Mobilisation et autonomisation des patients et des groupes communautaires                     |                    |            |
| Programmes à destination des personnes en détention ou se trouvant dans d'autres lieux fermés |                    |            |
| <b>Résultat global</b>  | 1,9                | <b>3,1</b> |

#### Légende

- 0 – absence de programme**
- 1 – activités ponctuelles**
- 2 – petite échelle**
- 3 – niveau infranational**
- 4 – niveau national (couverture géographique > 50 %)**
- 5 – à grande échelle au niveau national (couverture géographique > 90 % + couverture de la population > 90 %)**
- S. O. – sans objet**

*De plus amples informations sur la grille des résultats sont disponibles à l'annexe II*

<sup>3</sup> Il convient de noter que ces programmes sont intégrés dans d'autres domaines programmatiques liés à la lutte contre le VIH.

### **Questions transversales relatives à la qualité et la pérennité des programmes**

L'évaluation à mi-parcours a, dans la mesure du possible, permis d'examiner les programmes à l'aune d'indicateurs transversaux relatifs à la qualité<sup>4</sup> et à la pérennité des programmes. L'évaluation comprend des observations sur i) l'intégration des programmes de défense des droits humains, ii) la mobilisation politique et communautaire visant à lever les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services, et iii) la cartographie des donateurs.

### **La qualité au cœur des priorités**

Les programmes de défense des droits humains au Sénégal semblent généralement bien intégrés au sein d'autres interventions de lutte contre le VIH ; par ailleurs, des efforts ont été consentis, du moins dans le nouveau plan national quinquennal, pour que les programmes relevant des sept principaux domaines programmatiques se complètent les uns les autres et reflètent une théorie du changement cohérente. À titre d'exemple, les interventions relatives à différents domaines programmatiques ont pour but ultime de contribuer à réduire la discrimination, le harcèlement et les abus de la police à l'égard des populations-clés, et de donner à ces dernières les moyens de documenter les abus et d'y réagir. Des efforts ont également été consentis pour veiller à ce que le plan national quinquennal soit compatible avec les autres plans pertinents d'envergure nationale tels que le *Plan stratégique national de lutte contre le sida*, mais aussi avec ceux mis en place par les acteurs nationaux clés. Les populations-clés et vulnérables s'investissent généralement dans les programmes de défense des droits humains, notamment par l'intermédiaire de différents réseaux et organisations communautaires ; cependant, leur contribution, y compris dans la conception des interventions, pourrait et devrait être renforcée. Pour améliorer la qualité des programmes, il est par ailleurs nécessaire de prendre davantage en compte les sous-groupes de population, et en particulier les jeunes et les femmes au sein des populations-clés, ainsi que les personnes transgenres. Des enquêtes complémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les programmes mis en place à l'intention des personnes en détention, et les besoins de celles-ci. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique quinquennal, un suivi et une évaluation rigoureux, s'appuyant sur des indicateurs clairement définis, sont nécessaires pour déterminer de manière continue la qualité des programmes.

### **Participation politique et communautaire**

L'évaluation à mi-parcours souligne que les financements et les engagements ciblant les interventions de défense des droits humains ont augmenté grâce à la dynamique des subventions régionales et des fonds octroyés par le Fonds mondial ces dernières années. Ils sont par ailleurs mieux structurés. Les questions liées aux droits humains sont mieux intégrées dans la riposte du Sénégal au VIH, y compris dans le *Plan stratégique national de lutte contre le sida (2018-2022)*, et les interventions ciblant les populations-clés font l'objet d'une attention prioritaire. Le secteur de la justice figure parmi les principales parties prenantes approuvant le plan quinquennal. La mise en œuvre du plan bénéficiera de l'appui du Conseil national de lutte contre le sida (CNLS), l'un des principaux organes d'exécution. Il coordonne en outre le comité de pilotage chargé de superviser la mise en œuvre. Ce comité a auparavant contribué, en tant que groupe de travail technique, à l'élaboration du plan. Le CNLS est une institution gouvernementale placée sous la houlette du Premier ministre. Si les programmes visant spécifiquement à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose ne sont pas encore en place, le plan quinquennal et le financement dédié mobilisé à cette fin, grâce à l'appui de l'initiative

---

<sup>4</sup> Corréler les programmes aux obstacles ; faire en sorte que les programmes s'alignent sur la stratégie et les plans nationaux et les soutiennent ; intégrer les programmes dans les programmes de prévention, de traitement et de ciblage des populations-clés ; combiner les programmes ; éviter les doublons et les lacunes ; éviter les activités ponctuelles ; exploiter les capacités locales et tirer parti des programmes efficaces existants ; veiller à ce que les programmes tiennent compte des questions de genre ; remédier aux problèmes de sécurité et de sûreté ; garantir la solidité des systèmes de suivi et d'évaluation.

« Lever les obstacles », devraient contribuer à créer une nouvelle dynamique permettant de mieux intégrer les droits humains dans la riposte à la tuberculose. Le Sénégal participe également au *Partenariat mondial pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH*, ce qui lui fournit l'occasion de renforcer davantage son engagement à l'égard de la réduction de ces fléaux dans différents contextes. Le plan national doit renforcer les capacités en matière de droits humains des deux bénéficiaires principaux (gouvernemental pour l'un et communautaire pour l'autre), ainsi que celles des populations-clés, y compris par l'intermédiaire du Réseau national des populations-clés qui est désormais sous-bénéficiaire. La mise en œuvre des programmes de défense des droits humains ayant été reportée pour plusieurs raisons (retards de financement, difficultés liées au contexte politique, puis pandémie de COVID-19), la violence et le harcèlement que subissent les populations-clés demeurent un défi de taille. En outre, il est nécessaire de renforcer davantage la coordination, ainsi que la transparence de la mise en œuvre, des programmes de défense des droits humains, ce que le suivi et l'évaluation devraient permettre.

### **Cartographie des donateurs**

Le PEPFAR est un acteur important dans la riposte du Sénégal au VIH, mais ne participe pas aux interventions de défense des droits humains ; s'il a été inclus dans le groupe de travail, il n'a cependant pas contribué à la réalisation de son principal objectif, à savoir l'élaboration du plan national quinquennal visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH. Parmi les autres donateurs internationaux, citons les Pays-Bas (qui financent, par exemple, des programmes ciblant les travailleurs et travailleuses du sexe ainsi que la santé reproductive via Mama Cash), Expertise France (dont l'axe principal est la santé sexuelle et reproductive), et Médicos del Mundo (qui apporte, entre autres, un appui aux populations-clés et au plaidoyer). Cette évaluation rapide n'a pas été en mesure de déterminer si le financement international des programmes de défense des droits humains dans le contexte du VIH a augmenté au Sénégal ces dernières années. Néanmoins, elle a relevé qu'un nombre croissant d'organisations communautaires nouent directement des partenariats portant, entre autres, sur ce type de programmes, avec des donateurs internationaux.

### **Une efficacité de plus en plus probante**

En s'attachant à réduire et éradiquer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose, l'initiative « Lever les obstacles » vise à améliorer l'adhésion et le recours à ces services de la part des communautés concernées. L'évaluation à mi-parcours du Sénégal (qui s'est centrée exclusivement sur les services de lutte contre le VIH) s'appuie sur deux études de cas pour documenter les premières données probantes qui montrent que l'élimination des obstacles facilite l'accès et le recours à ces services. La première étude de cas, d'envergure nationale, concerne la formation parajuridique de plus de 100 travailleurs et travailleuses du sexe qui ont appris à réaliser des activités éducatives basées sur le principe « Connaissez vos droits » auprès de leurs pairs, à documenter les violations des droits humains et à fournir un appui à ceux et celles qui souhaitent obtenir réparation et accéder aux services. La deuxième étude de cas dont les effets commencent à se manifester concerne l'élargissement du dialogue entre la police et les organisations communautaires représentant des populations-clés (homosexuels, bisexuels, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, travailleurs et travailleuses du sexe, et consommateurs de drogues). Ces initiatives permettent d'identifier les préoccupations suscitées par les pratiques policières (par exemple, en remettant en question l'utilisation par la police des préservatifs comme preuve d'activités criminelles) ainsi que les interlocuteurs au sein des forces de la police locale qui peuvent aider à résoudre les conflits dus à l'arrestation d'individus et, plus globalement, à assurer l'efficacité des programmes de lutte contre le VIH. À titre d'exemple, en décembre 2019, un arrêté préfectoral a exigé des autorités de police d'un district qu'elles facilitent les interventions de proximité liées au VIH plutôt que d'y faire obstruction ; cet exemple mettant en lumière un changement positif crée un précédent important

sur lequel s'appuyer pour émettre de nouvelles orientations nationales destinées aux forces de l'ordre. Les parties prenantes représentant les populations-clés ont manifesté leur plein soutien à ces initiatives visant à réduire le harcèlement et la violence infligés par la police ainsi que les arrestations.

## Conclusion

Ces dernières années, le Sénégal a accompli des progrès notables dans la mise en place d'une réponse globale aux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH ; l'initiative « Lever les obstacles » s'est largement appuyée sur des initiatives majeures de défense des droits humains, plus ponctuelles que celles qui avaient précédé, et bénéficiant du soutien du Fonds mondial et d'autres donateurs. On constate que ces efforts ont bénéficié d'un engagement politique plus appuyé, même si le contexte politique demeure un obstacle, notamment pour la communauté LGBTI. Il convient en outre de signaler l'augmentation de la mobilisation, des connaissances et des capacités communautaires en matière d'élimination des obstacles liés aux droits humains au sein des parties prenantes, y compris les bénéficiaires principaux, les organisations des populations-clés et d'autres intervenants comme les professionnels de la santé et certains acteurs des forces de police. Pour aller de l'avant, une attention accrue doit être accordée aux obstacles liés au genre, aux droits et aux besoins des femmes et des jeunes appartenant aux populations-clés, ainsi qu'aux entraves touchant d'autres groupes de population comme les personnes transgenres et les prisonniers. Enfin, il importe que le groupe de travail technique et les deux bénéficiaires principaux veillent à l'efficacité de la supervision, de la transparence, de la coordination, ainsi que du suivi et de l'évaluation des programmes à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau plan stratégique national quinquennal, notamment avec l'aide du Fonds mondial.

**Principales recommandations** (l'annexe au présent rapport fournit un ensemble complet de recommandations)

|   |
|---|
| <b>Création d'un environnement favorable</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Le Gouvernement du Sénégal ainsi que les donateurs internationaux sont invités à soutenir les institutions gouvernementales et la société civile dans la mise en œuvre du plan quinquennal national en finançant des activités de défense des droits humains et en prenant en charge les frais induits par les ressources humaines nécessaires à leur mise en œuvre.</li><li>• Les bénéficiaires principaux, le Gouvernement ainsi que les donateurs internationaux doivent non seulement veiller à la transparence et à la coordination des financements approuvés pour les activités de défense des droits humains et de lutte contre le VIH et la tuberculose au Sénégal, mais également assurer une communication efficace autour de ces financements. À cette fin, ils doivent soutenir le groupe de travail technique chargé de superviser la mise en œuvre du plan quinquennal, y compris dans le cadre de ses réunions régulières.</li><li>• Les populations-clés doivent participer pleinement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la supervision des activités de lutte contre le VIH et de défense des droits humains au Sénégal. Leur participation à la riposte au VIH doit en effet être davantage valorisée, y compris par le Gouvernement.</li></ul> |
| <b>Déploiement des programmes à grande échelle</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• La participation de médiateurs, de responsables, de formateurs et d'assistants juridiques communautaires issus des populations-clés et vulnérables, ainsi que d'autres acteurs communautaires, tels que les « Bajenu Gox » (marraines de quartier) et les « mères mentors » doit être renforcée et élargie, compte tenu de leur rôle central dans chacun des sept principaux domaines programmatiques relatifs aux droits humains et au VIH.</li></ul>  |

- Le Gouvernement et les donateurs internationaux doivent prendre et soutenir de nouvelles mesures afin de protéger les acteurs communautaires des violences et du harcèlement auxquels ils sont exposés dans le cadre de leurs activités de lutte contre le VIH.

#### **Qualité et pérennité des programmes**

- Les bénéficiaires principaux, le gouvernement et les donateurs internationaux doivent veiller à améliorer la qualité des programmes en prenant davantage en compte les sous-groupes de population, et en particulier les jeunes et les femmes appartenant aux populations-clés, ainsi que les personnes transgenres et les personnes en détention.
- Les bénéficiaires principaux, les maîtres d'œuvre de programmes ainsi que le groupe de travail technique doivent assurer une évaluation et un suivi rigoureux des activités de défense des droits humains et de lutte contre le VIH.
- Les bénéficiaires principaux, les maîtres d'œuvre de programmes, le groupe de travail technique ainsi que le Gouvernement et les donateurs internationaux sont invités à soutenir les efforts entrepris par les parties prenantes locales en vue de conclure de nouveaux partenariats techniques et financiers, y compris au niveau national, pour la mise en œuvre du plan quinquennal national.

## Introduction

En 2017, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (ci-après le « Fonds mondial ») a lancé l'initiative « Lever les obstacles » afin d'aider 20 pays, dont le Sénégal, à mettre en place une riposte globale visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et, le cas échéant, le paludisme. Le présent rapport expose les conclusions de l'évaluation à mi-parcours menée, au nom du Fonds mondial, au Sénégal de juin 2020 à septembre 2020 pour : a) évaluer les progrès du Sénégal dans la création d'un environnement favorable et la mise en place de programmes complets et de qualité à même d'éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH ; b) décrire les données probantes émergentes en matière d'impact ; et c) éclairer les investissements et les projets futurs visant cet objectif. Le rapport est centré sur les programmes de défense des droits humains et de lutte contre le VIH mis en place au Sénégal. Les programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose viennent à peine d'être lancés au Sénégal. Ils n'ont donc été pris en compte ni dans l'évaluation de référence initiale ni dans l'évaluation à mi-parcours.

### *Théorie du changement relative à l'initiative « Lever les obstacles »*

La théorie du changement sur laquelle repose l'initiative « Lever les obstacles » s'appuie sur les données probantes recueillies pendant les épidémies de VIH et de tuberculose, selon lesquelles les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de santé<sup>5</sup> augmentent la vulnérabilité aux infections, et nuisent à l'accès et au recours aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose ainsi qu'à la rétention des patients, notamment pour certaines populations-clés et vulnérables. Pour réduire efficacement ces obstacles, les pays doivent mener – à l'échelle appropriée et avec des visées qualitatives – un ensemble d'interventions sensibles au genre et au respect des droits humains, reposant sur des données probantes et internationalement reconnues (voir l'encadré 1). Ce faisant, ils pourront accélérer leurs progrès vers la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et mondiaux en matière de lutte contre le VIH et la tuberculose. Les efforts visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains contribueront également à préserver et à accroître les investissements du Fonds mondial, et à renforcer les systèmes communautaires et de santé.

L'initiative entend contribuer i) à la réalisation de l'objectif stratégique 3 de la stratégie pour la période 2017–2022 du Fonds mondial afin de « mettre en place puis [d']intensifier des programmes visant à éliminer les obstacles en rapport avec les droits humains, qui empêchent d'accéder aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme<sup>1</sup> », et ii) à la mise à profit de l'indicateur clé de résultats 9 qui évalue dans quelle mesure des programmes complets sont mis en œuvre pour éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès dans 20 pays prioritaires.

Les programmes dits « complets » présentent les caractéristiques suivantes : a) ils comprennent un ensemble d'activités reconnues au niveau international comme efficaces pour réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de santé (voir l'encadré 1) ; b) ils sont accessibles ou profitent à la majorité (estimée) des personnes constituant les populations-clés et vulnérables se heurtant à ces obstacles ; et c) ils disposent de ressources adéquates pour partir de zéro ou d'activités ponctuelles ou à petite échelle et atteindre un niveau de mise en œuvre susceptible de réduire substantiellement les obstacles aux services liés aux droits humains (un

---

<sup>5</sup> Les principales catégories d'obstacles liés au genre et aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose sont les suivantes : la stigmatisation et la discrimination, y compris dans le cadre de la prestation des services de santé ; les lois, politiques et pratiques punitives ; les inégalités entre les genres et la violence basée sur le genre.

ensemble de mesures durables, globalement protectrices, qui se renforcent mutuellement et sont déployées à grande échelle)<sup>2</sup>.

### **Encadré 1 : Principaux domaines programmatiques visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH**

#### **Pour le VIH :**

- Réduction de la stigmatisation et de la discrimination ;
- Formation des agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale ;
- Sensibilisation des législateurs et des forces de l'ordre ;
- Éducation juridique (« Connaissez vos droits ») ;
- Services juridiques ;
- Suivi et réforme des lois, des réglementations et des politiques relatives au VIH ;
- Réduction de la discrimination basée sur le genre, des normes de genre néfastes et de la violence à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, en lien avec le VIH.

D'après la théorie du changement sur laquelle repose l'initiative « Lever les obstacles », un environnement favorable, qui permet, entre autres, de franchir les étapes clés avec l'appui du Fonds mondial, aidera de manière déterminante les pays à intensifier avec succès les programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains. Ces étapes sont, entre autres, les suivantes : a) recueillir suffisamment de données sur les obstacles, les populations touchées et les programmes existants (en menant une évaluation de référence) ; b) lever des fonds plus importants pour intensifier les programmes (en sollicitant et en recevant les dénommés « fonds de contrepartie ») ; c) encourager l'engagement et l'appropriation nationale (en organisant une réunion multipartite afin d'examiner l'évaluation de référence et d'autres sources) ; et d) obtenir consensus et adhésion s'agissant de la voie à suivre (en établissant un groupe de travail technique de défense des droits humains et en élaborant un plan national pluriannuel visant à éliminer, à l'aide de programmes complets, les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services).

Entre juin et septembre 2020, le Fonds mondial a soutenu l'évaluation rapide à mi-parcours visant à déterminer les progrès enregistrés par le Sénégal dans son appui à l'intensification des programmes d'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, tels que mesurés à l'aune de l'évaluation de référence et de l'accomplissement des étapes prédéfinies.

#### **Méthodes**

En vertu de l'approche différenciée des évaluations à mi-parcours, les 20 pays ont été classés en trois groupes : évaluation rapide, évaluation du programme ou évaluation approfondie. Une étude documentaire pertinente est systématiquement effectuée. Le Sénégal ayant été sélectionné pour faire l'objet d'une évaluation rapide, des entretiens avec des informateurs clés ont été organisés. Les informations recueillies à l'issue des entretiens avec les informateurs clés ont été analysées à l'aide de méthodes qualitatives, quantitatives et semi-quantitatives, centrées sur l'exhaustivité des programmes.

L'évaluation rapide à mi-parcours dont a fait l'objet le Sénégal a été menée principalement de juin à septembre 2020 (voir le tableau 1). De plus amples informations sur les méthodes d'évaluation, ainsi que la liste des informateurs clés et des explications détaillées sur la grille des résultats du pays sont disponibles à l'annexe II.

#### **Limites**

L'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours s'est efforcée d'obtenir des perspectives variées auprès d'un éventail d'informateurs clés dans le cadre d'entretiens à distance (via Zoom et

WhatsApp) ou par écrit. Si elle a tenté de valider ses conclusions, le fait qu'elle ait disposé de peu de temps pour vérifier les informations fournies par les sources tierces, mener les entretiens et accéder à des informations qui ne sont pas mises à la disposition du public, a forcément limité la portée de l'évaluation. Dans certains cas, les informations émanent d'un seul informateur clé. Bien que les dirigeants d'organisations représentant des populations-clés ont été invités à s'exprimer sur l'incidence de plusieurs programmes sur l'accès aux services, il n'a pas été possible d'approcher un large éventail de représentants des populations-clés ou d'autres bénéficiaires des programmes de défense des droits humains. L'équipe a cependant tenté, en sélectionnant soigneusement et en interrogeant un éventail varié de parties prenantes clés, de surmonter ces limites dans la mesure du possible, et espère que les informations contenues dans le présent rapport fournit un aperçu fidèle de la situation et une base pertinente pour l'élaboration d'autres programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH.

L'évaluation à mi-parcours a en outre bénéficié des connaissances et des informations accumulées à l'issue de différentes missions d'assistance technique menées au Sénégal et soutenues par le Département chargé des questions liées aux communautés, aux droits humains et au genre (le « Département CRG ») du Fonds mondial, dans le contexte de la demande de fonds de contrepartie déposée en 2018 et de l'élaboration du plan national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services en 2020.

**Tableau 1 : Calendrier de l'évaluation à mi-parcours du Sénégal**

| Composantes de l'évaluation  | Équipe de recherche                   | Dates                  |
|--|---------------------------------------|------------------------|
| Étude documentaire des rapports de programmes disponibles, des informations épidémiologiques et d'autres documents contextuels | Cécile Kazatchkine<br>Julie Mabilat   | Juin-juillet 2020      |
| Entretiens à distance avec 14 informateurs clés représentant neuf parties prenantes  | Cécile Kazatchkine<br>Julie Mabilat   | Juillet-septembre 2020 |
| Présentation des principales conclusions du rapport au Fonds mondial   | Cécile Kazatchkine<br>Richard Elliott | Décembre 2020          |
| Soumission du rapport révisé et finalisé au Fonds mondial  | Cécile Kazatchkine<br>Richard Elliott | Janvier-avril 2021     |

## Partie I : Contexte national

### Contexte épidémiologique

D'après les dernières estimations de l'ONUSIDA, quelque 41 500 personnes vivent avec le VIH au Sénégal, parmi lesquelles 70 % suivent un traitement antirétroviral<sup>3</sup>. Mais chez les enfants vivant avec le VIH, ce pourcentage tombe à 38 %<sup>4</sup>. La prévalence du VIH parmi les adultes et les adolescents âgés de 15 à 49 ans est de 0,4 %, les femmes affichant un taux plus élevé (0,5 %) que les hommes (0,4 %) <sup>5</sup>. On constate des différences d'une région à l'autre : Kolda et Ziguinchor (1,5 %), Kaffrine (0,9 %), Tambacounda (0,8 %) et Kédougou (0,6 %) présentent une prévalence du VIH supérieure à la moyenne nationale (0,5 %) <sup>6</sup>. L'épidémie de VIH au Sénégal est concentrée, la prévalence augmentant chez les homosexuels, les bisexuels et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (moyenne nationale de 27,6 %), en particulier dans les villes de Dakar (49,6 %), Diourbel (34,8 %), Mbour (32,7 %), Saint-Louis (30,3 %) et Louga (29,3 %). La prévalence est particulièrement élevée parmi les homosexuels, les bisexuels et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes âgés de 30 à 39 ans (45,2 %) et de 25 à 29 ans (37,3 %) <sup>7</sup>. À l'inverse, la prévalence du VIH a notablement reculé chez les travailleurs et travailleuses du sexe (5,82 %) <sup>8</sup> depuis 2010. D'après les estimations, en 2011, elle était de 5,2 % chez les consommateurs de drogues dans la région de Dakar, avec une nette différence entre les hommes (3 %) et les femmes (13 %) <sup>9</sup>. Une étude en cours relève une prévalence de 2 % parmi la population carcérale <sup>10</sup>. Là encore, la prévalence est plus élevée chez les femmes (4,5 %), que chez les hommes (1,7 %) <sup>11</sup>. Aucune information sur la prévalence du VIH chez les personnes transgenres n'est disponible. Une étude visant à estimer le nombre de personnes transgenres au Sénégal était prévue pour 2020. Des données sur la prévalence du VIH devraient être disponibles fin 2023.

### Contexte juridique et réglementaire

Le Sénégal figurait parmi les premiers pays d'Afrique subsaharienne à approuver et à soutenir l'accès précoce et élargi des personnes vivant avec le VIH au traitement. En 2010, le Sénégal a adopté une loi nationale de lutte contre le VIH qui protège les droits des personnes vivant avec le VIH <sup>12</sup>. Cependant, les obstacles juridiques et réglementaires auxquels se heurtent les populations-clés, y compris les travailleurs et travailleuses du sexe, les consommateurs de drogues et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, continuent d'entraver l'accès aux services de prévention, de soins et de traitement du VIH. Outre la stigmatisation virulente dont les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes au Sénégal font l'objet, des dispositions du droit pénal interdisant les actes « indécents » ou « contre nature » entre personnes du même sexe ont été utilisées pour criminaliser l'homosexualité. Au Sénégal, le travail du sexe n'est pas illégal en soi, mais la loi pénalise certaines activités connexes (par exemple, le racolage). En outre, les travailleurs et travailleuses du sexe sont tenus de se déclarer auprès des autorités et d'avoir toujours sur eux leur carte sanitaire. Ces réglementations marginalisent les travailleurs et travailleuses du sexe « clandestins » (c'est-à-dire, non déclarés) et peuvent être utilisées par la police pour exercer des pressions sur ceux qui exercent « officiellement » (déclarés). La consommation de drogue est criminalisée au Sénégal, et des arrestations sont souvent conduites sous ce chef d'inculpation. Pour ce qui est des politiques relatives au VIH, la riposte au VIH au Sénégal est guidée par le *Plan stratégique national (2018-2022)*. L'un des principes directeurs de ce plan est de placer les personnes vivant avec le VIH et les personnes les plus touchées au cœur de la riposte. Quant à l'élimination des obstacles liés au genre et aux droits humains, elle constitue l'un des principaux objectifs du plan.

### Autres aspects importants de la riposte au VIH

L'homophobie constitue un fléau compromettant la riposte au VIH au Sénégal. En 2019, à la suite des attaques publiques violentes et stigmatisantes lancées par des chefs religieux ou des internautes sur les médias et les réseaux sociaux, les programmes de lutte contre le VIH destinés aux homosexuels, bisexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ont été

suspendus pendant quatre mois, et certaines activités, comme le dépistage du VIH, ont dû être complètement reconfigurées afin de garantir une certaine continuité des services<sup>13</sup>. L'interruption du traitement contre le VIH et l'impossibilité de contacter les organisations communautaires ont contraint plusieurs personnes à fuir le pays ou à se cacher. Le siège du RENAPOC (Réseau national des populations-clés) a dû fermer et changer d'adresse, ce qui a été possible grâce à l'appui de l'un des bénéficiaires principaux du Fonds mondial. Dans le cadre de la réunion multipartite qui s'est tenue en février 2020, l'ANCS, l'un des bénéficiaires principaux du Fonds mondial, a évoqué la difficulté de travailler dans un environnement aussi complexe lorsque les activités de certains partenaires sont vilipendées. L'ANCS a exprimé son engagement à promouvoir les droits humains dans le contexte du VIH et a demandé au Gouvernement d'accroître l'aide publique. Les représentants des populations-clés ont mis en avant la nécessité de voir leur participation à la riposte au VIH davantage valorisée et pleinement reconnue au niveau national afin que leurs interventions et leurs revendications, dont le droit à un accès égal à la santé, soient mieux comprises et acceptées.

La nécessité de placer les droits humains au centre de la lutte contre le VIH au Sénégal commence à être reconnue par un nombre croissant d'acteurs, y compris au sein du secteur de la justice, mais l'engagement et le leadership à cet égard à un niveau politique élevé font encore défaut. Le pays compte cependant deux atouts sur lesquels il peut s'appuyer : une communauté d'organisations de la société civile, diverse et enracinée, et une approche inclusive, multisectorielle et éprouvée de la lutte contre le VIH. Depuis plusieurs années, le CNLS a conclu des accords avec différents ministères en vue de mettre en œuvre les programmes de lutte contre le VIH. Les coordonnateurs de la lutte contre le VIH au sein de différents ministères jouent un rôle important en facilitant les interventions connexes (y compris les programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services) et en maintenant un climat de dialogue entre les différentes parties prenantes. À titre d'exemple, ces coordonnateurs au sein des autorités de police et de l'administration pénitentiaire, participent très activement à la riposte au VIH. Il convient de noter que le coordonnateur de la lutte contre le VIH au sein de l'administration pénitentiaire a bénéficié d'une formation organisée au Kenya avec l'aide de la subvention régionale du Fonds mondial pour la défense des droits humains et la lutte contre le VIH (2017-2019). Cette formation a contribué au renforcement de son engagement et de ses capacités à lutter contre le VIH, et notamment à protéger les droits humains et les populations-clés<sup>14</sup>. La subvention régionale du Fonds mondial et l'initiative « Lever les obstacles » ont également permis d'inviter de nouveaux acteurs à rejoindre la riposte au VIH, dont l'Observateur national des lieux de privation de liberté<sup>15</sup>.

## COVID-19

En mars 2020, le Sénégal a pris des mesures pour faire face à la pandémie de COVID-19, notamment en décrétant l'état d'urgence et en imposant un couvre-feu national<sup>16</sup> ; parmi les autres mesures, citons la fermeture des mosquées (dans la région de Dakar), des établissements scolaires et de certains commerces, outre l'interdiction de voyager d'une région à l'autre<sup>17</sup>. Afin de venir en aide aux populations vulnérables, le Gouvernement a créé un « fonds de solidarité et de riposte », doté de plusieurs millions d'euros pour apporter une aide alimentaire d'urgence<sup>18</sup>. Les acteurs dévoués à la lutte contre le VIH se sont également mobilisés pour faire face au COVID-19. Le CNLS a redirigé une partie du financement du Fonds mondial au plan d'action national de lutte contre le COVID-19<sup>19</sup>. Si de nombreuses interventions liées au VIH ont été interrompues ou reportées, les organisations communautaires, y compris le réseau national de personnes vivant avec le VIH ont pris des mesures pour proposer un traitement aux personnes infectées avec l'aide du CNLS<sup>20</sup>, et distribuer des kits alimentaires à certaines des populations les plus vulnérables<sup>21</sup>. À l'instar d'autres organisations de travailleurs et travailleuses du sexe, And Soppeku a levé des fonds pour distribuer de la nourriture et des trousseaux d'hygiène à ses membres dans trois régions du Sénégal<sup>22</sup>. D'autres initiatives de soutien communautaire se sont formées autour de groupes WhatsApp et de services d'assistances

téléphoniques afin de réduire l'isolement des populations-clés et de fournir des informations sur la pandémie<sup>23</sup>. Des organisations et des réseaux communautaires ont relayé les besoins des populations auprès des autorités locales pendant la crise et ont plaidé en faveur d'un accès continu au traitement<sup>24</sup>. Les organisations de travailleurs et travailleuses du sexe en Afrique francophone, y compris au Sénégal, se sont mobilisées pour publier une lettre ouverte, et l'envoyer à des organisations telles que l'ONUSIDA, dénonçant d'une seule voix l'augmentation de la violence et du harcèlement exercé par la police, ainsi que l'absence de soutien apporté à leur collectif pour faire face à la pandémie<sup>25</sup>. Ces efforts prouvent le rôle essentiel que les organisations communautaires participant à la riposte au VIH peuvent jouer en facilitant l'accès des populations-clés et vulnérables au traitement et à d'autres soutiens cruciaux, ainsi qu'en surveillant et en dénonçant les violations des droits humains, y compris en temps de crise. Outre les interventions relatives à la prévention, aux soins et au traitement du VIH, le COVID-19 a eu une incidence sur les programmes de défense des droits humains. À titre d'exemple, certains dialogues communautaires et activités d'initiation aux droits humains et au droit ont été interrompus pendant la crise, tandis que l'élaboration du plan national quinquennal visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services a été reportée en raison, d'une part, des nouvelles demandes dues à la crise auxquelles les parties prenantes ont dû faire face et, d'autre part, de l'impossibilité pour les membres du groupe de travail et les consultants concernés de se rencontrer en personne.

## Partie II : Progrès en vue de l'élaboration de programmes complets

Pour accroître la qualité et l'exhaustivité des programmes, l'initiative « Lever les obstacles » entend :

- 1) créer un environnement favorable à l'élimination des obstacles liés aux droits humains ;
- 2) faciliter l'intensification des programmes ; et 3) promouvoir la dynamique visant la qualité et la pérennité des programmes.

### Création d'un environnement favorable à l'élimination des obstacles liés aux droits humains

L'initiative « Lever les obstacles » entend créer un environnement favorable au Sénégal afin d'éliminer les obstacles liés aux droits humains en prenant des mesures fondamentales visant à renforcer la compréhension des principaux obstacles et à faciliter l'engagement et la coordination des parties prenantes. Ces mesures ont consisté, entre autres, à mener une **évaluation de référence** en vue d'identifier les obstacles, les populations touchées et les programmes existants, de définir la teneur d'une riposte globale, et d'estimer le coût de sa mise en œuvre ; à demander des **fonds de contrepartie** au Fonds mondial afin de financer des programmes ciblant la levée des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services ; à tenir une **réunion multipartite** ; et à élaborer, à l'issue d'un processus participatif, un **plan national** visant l'élimination des obstacles liés aux droits humains. Agrégées, ces mesures ont pour but de contribuer à l'efficacité et à la pérennité de la riposte axée sur les droits et de faciliter l'élimination des obstacles qui entravent l'accès des populations vulnérables aux services de prévention, de soins et de traitement au Sénégal.

Tableau 2 : Étapes clés

| Étapes   | Résultats   | Calendrier   |
|--|---|--|
| Évaluation de référence  | Réalisation d'une analyse documentaire et d'entretiens avec des informateurs clés ; organisation de groupes de discussion.  | Juillet 2017 à février 2018  |
|  | Achèvement du rapport.  | Juin 2018 (achèvement de l'analyse des coûts en novembre 2018)                 |
| Fonds de contrepartie  | Le Sénégal a sollicité 1 090 775 millions d'euros au titre des dénommés fonds de contrepartie pour les injecter dans les programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, soit un total combiné de 2 290 132 millions d'euros si l'on tient compte de la part de la subvention principale obtenue auprès du Fonds mondial qui est destinée à ces mêmes programmes <sup>26</sup> .  | Approbation en décembre 2018 (signature de l'accord de subvention en mai 2019) |
| Réunion multipartite   | Réunion de représentants du gouvernement, de la société civile, des partenaires techniques, des populations-clés et vulnérables, du Fonds mondial, des professionnels de la santé et du secteur privé afin d'entamer l'élaboration d'un plan quinquennal.   | Février 2020   |
| Groupe de travail technique sur les droits humains, le VIH et la tuberculose | Au cours de la réunion multipartite, un groupe de travail chargé d'élaborer le plan quinquennal a été établi sous la direction du Conseil national de lutte contre le sida. Les membres de ce groupe de travail représentent différents ministères gouvernementaux (dont les ministères de la Justice et de l'Intérieur), les programmes nationaux de lutte contre le VIH et la tuberculose, l'Instance de coordination nationale (CCM), l'Alliance Nationale des Communautés pour la Santé (ANCS [organisation de la société civile luttant contre le VIH, figurant parmi les récipiendaires principaux]), ENDA (organisation de la société civile mettant en œuvre des programmes de défense des droits humains et de lutte contre le VIH auprès des populations-clés), les réseaux de personnes vivant avec le VIH et les réseaux de populations-clés (ONUSIDA et le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida [PEPFAR]), et Plan International (organisation de la société civile luttant contre la | Février 2020   |

|  |   |                              |
|--|---|------------------------------|
|  | tuberculose, et l'un des bénéficiaires principaux) ; un représentant des patients tuberculeux complète cette liste.                                       |                              |
| Plan national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains | Validation du projet de plan national quinquennal par le groupe de travail puis validation et approbation dans le cadre d'une autre réunion multipartite. | Juillet 2020<br>Octobre 2020 |

### Évaluation de référence

En 2017 et 2018, une évaluation de référence a été menée au Sénégal afin d'identifier les principaux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH ; de décrire les programmes en place pour réduire ces obstacles et d'identifier les lacunes, les défis, et les meilleures pratiques ; de définir les composantes d'une riposte globale visant à lever ces obstacles, à savoir le type, la couverture et le coût des programmes (le calcul des coûts résultant de l'analyse rétrospective des chiffres datant de 2016) ; et d'identifier les pistes permettant d'intensifier ces programmes. Cette évaluation de référence inclut une étude documentaire, des discussions de groupe, et des entretiens avec des informateurs clés représentant les populations-clés ou vulnérables dans cinq régions du pays, et la collecte de données financières via des entretiens, des enquêtes et une analyse des données secondaires. Si l'on ignore dans quelle mesure les parties prenantes locales ont fini par s'approprier le long processus de l'évaluation de référence, deux de ses composantes, à savoir l'identification des obstacles liés aux droits humains et les recommandations concernant la mise en place d'une riposte globale afin de lever ces obstacles ont contribué à éclairer la demande de fonds de contrepartie soumise par le Sénégal en 2018 et l'élaboration du plan stratégique national pluriannuel en 2020.

### Fonds de contrepartie

Fin 2018, le Sénégal a présenté, avec l'assistance technique de l'initiative « Lever les obstacles », une demande de fonds de contrepartie à hauteur de 1 090 775 million d'euros auprès du Fonds mondial au titre des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH. La subvention, approuvée en décembre 2018, n'a été signée qu'en mai 2019, les bénéficiaires principaux (CNLS et ANCS) entamant la mise en œuvre en juin 2019 (c'est-à-dire, 18 mois avant la date de fin de la subvention principale). Ce fonds de contrepartie avait pour axes : le renforcement de la documentation des violations des droits humains et des ripostes aux crises dans le contexte du VIH ; le développement de la capacité des organisations communautaires à surveiller et à réformer les lois, politiques et réglementations ; l'amélioration de l'éducation juridique et de l'accès des populations-clés aux services juridiques ; et la mobilisation et la sensibilisation des forces de la police et des professionnels de la santé en vue de réduire la stigmatisation, la discrimination et la violence à l'égard des populations-clés. La demande de fonds de contrepartie avait pour but de compléter la subvention générale déjà validée par le Fonds mondial pour la mise en œuvre de programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains, dont les programmes ciblant les chefs religieux, la magistrature et les médias, ainsi que les activités en cours au Sénégal pour améliorer le cadre juridique. Une partie de ces activités était en outre financée par les subventions régionales du Fonds mondial ciblant la réduction des risques<sup>27</sup> et la défense des droits humains<sup>28</sup>. Parmi les autres financements régionaux importants, citons une subvention visant à améliorer l'accès au traitement<sup>29</sup> et une subvention centrée sur le VIH et le handicap<sup>30</sup>. Combinés, l'allocation principale et les fonds de contrepartie approuvés ont permis d'affecter un total de 2 290 132 millions d'euros à des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH pendant une période de trois ans (2018-2020) au titre de la subvention nationale octroyée au Sénégal par le Fonds mondial<sup>31</sup>. En dépit de retards constatés dans la mise en œuvre<sup>32</sup>, les fonds de contrepartie ont permis d'améliorer dans une certaine mesure les interventions de défense des droits humains et de lutte contre le VIH dans certains domaines et auprès de populations déterminées ; cependant,

certaines parties prenantes n'ont pas nécessairement relevé une augmentation notable des programmes promouvant les droits humains<sup>33</sup>. Certaines parties prenantes semblent ne pas avoir pleinement compris quels étaient les objectifs, les accomplissements ou les bénéficiaires des fonds de contrepartie actuels<sup>34</sup>. Enfin, il importe de noter qu'au moment de la rédaction du présent rapport, le Sénégal a obtenu des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre des programmes de défense des droits humains pendant le nouveau cycle de financement (NFM 3). L'examen du processus d'élaboration de cette nouvelle demande de financement n'est cependant pas inclus dans la présente évaluation à mi-parcours.

### *Réunion multipartite*

Une consultation multipartite s'est tenue en février 2020 afin d'élaborer un plan quinquennal visant à intensifier les programmes ciblant l'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH. Les participants étaient, entre autres, des représentants du Gouvernement – non seulement du ministère de la Santé mais également du ministère de la Justice, comme la Direction des droits humains –, de la société civile, des partenaires techniques, dont l'ONUSIDA, des populations-clés et vulnérables, des professionnels de la santé, et du secteur privé, notamment des sociétés de conseil participant à la mise en œuvre des programmes. Le Fonds mondial était le seul donateur international assistant à la réunion. Les domaines prioritaires du plan stratégique national pluriannuel, ainsi que les recommandations concrètes concernant les interventions devant être incluses dans le plan, ont été définis dans le cadre de la réunion, à l'issue de débats en séance plénière et en groupes de travail. Des efforts ont été consentis pour faire en sorte que les représentants des populations-clés fassent part de leurs recommandations et priorités en matière de programmes de défense des droits humains. Au cours de la réunion, un groupe de travail chargé d'élaborer le plan national quinquennal a été établi. Il a été convenu que le plan, loin de se limiter à l'élimination des obstacles qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, comprendrait également des interventions visant à lever les obstacles liés aux droits humains qui barrent l'accès aux services de prise en charge de la tuberculose. Dans l'ensemble, les parties prenantes ont reconnu le caractère inclusif et participatif de la réunion, reflétant l'approche multisectorielle de la lutte contre le VIH au Sénégal.

### *Groupe de travail technique sur les droits humains*

C'est au cours de la réunion multipartite que le groupe de travail chargé de l'élaboration et de la supervision du plan stratégique national quinquennal visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH (et la tuberculose) a été établi sous la houlette du CNLS. Ses membres représentent différents ministères outre celui de la Santé (comme les ministères de la Justice et de l'Intérieur), des interlocuteurs au sein des forces de la police et de l'administration pénitentiaire, les programmes nationaux de lutte contre le VIH et la tuberculose, les personnes vivant avec le VIH et différentes populations-clés (travailleurs et travailleuses du sexe, homosexuels, bisexuels, hommes ayant des rapports avec des hommes, et consommateurs de drogues), l'Instance de coordination nationale (CCM), l'ANCS (organisation de la société civile, récipiendaire principale des fonds destinés à la lutte contre le VIH), et ENDA Santé (organisation mettant en œuvre des programmes de défense des droits humains dans le contexte du VIH auprès des populations-clés). L'ONUSIDA et le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR) ont également participé au groupe de travail. Un total de 45 personnes figuraient dans la liste de diffusion du groupe de travail et ont été invitées à contribuer à l'élaboration du plan stratégique national quinquennal. Afin de tenir compte de l'inclusion dans le plan des programmes ciblant la tuberculose, le groupe de travail a accueilli en son sein Plan International (organisation de la société civile, récipiendaire principale des fonds destinés à la lutte contre la tuberculose), ainsi qu'un représentant des patients tuberculeux. Le mandat du groupe de travail était le suivant : i) examiner les recommandations formulées dans le cadre de la réunion multipartite ; ii) élaborer un plan quinquennal définissant une réponse globale pour lever les

obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose, avec l'appui d'un consultant national et d'un consultant international recrutés par le Département CRG du Fonds mondial ; et iii) coordonner l'approbation du plan quinquennal par les principales parties prenantes et institutions gouvernementales, et superviser sa mise en œuvre.

Les membres du groupe de travail n'ayant pu se réunir en personne en raison du COVID-19, leurs travaux accusent un certain retard. La définition des nouvelles priorités engendrées par le COVID-19, puis la nécessité de privilégier la préparation de la nouvelle demande de financement au Fonds mondial ont encore accru ce retard. Cela étant, le consultant national et le consultant international ont rédigé des projets de plan et les ont soumis au groupe de travail par courrier électronique. Ces projets ont fait l'objet de discussions en visioconférence. Un questionnaire diffusé auprès des membres du groupe de travail et des entretiens individuels avec des parties prenantes triées sur le volet (dont certaines n'appartenaient pas au groupe de travail), notamment les bénéficiaires principaux en matière de VIH et de tuberculose, les représentants des populations-clés, les prestataires de services et les chercheurs ont permis de recueillir leur opinion sur le plan, ainsi que d'autres informations sur les programmes de défense des droits humains existants et les initiatives liées au VIH et à la tuberculose au Sénégal. L'ONUSIDA, avec l'appui d'un consultant international, a joué un rôle majeur, en faisant remonter de nombreux retours par écrit et pendant les téléconférences. En revanche, le PEPFAR, seul donateur international participant au groupe de travail, n'a pas contribué à cette activité. Dans l'ensemble, les parties prenantes ont reconnu le caractère inclusif et participatif du processus.

### *Plan national*

Fort de l'assistance technique consentie par l'initiative « Lever les obstacles », le groupe de travail a rédigé un projet de plan stratégique national quinquennal visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose. Le plan définit clairement les objectifs et les interventions permettant de les atteindre ; précise le lieu où se dérouleront les activités et/ou leur couverture ; énonce les résultats escomptés et les indicateurs de résultats ; fixe un calendrier et établit la responsabilité de la mise en œuvre ; indique les coûts prévus ; et identifie les principales sources de financement. Les interventions proposées par le plan pluriannuel concernent, entre autres, les principaux domaines programmatiques liés au VIH et à la tuberculose, et reflètent les priorités identifiées dans chaque évaluation de référence, l'évaluation du cadre juridique (LEA) menée au Sénégal en 2018 et le plan d'action subséquent (financé par la subvention régionale du Fonds mondial relative aux droits humains), et la théorie du changement conçue pour éclairer la demande de fonds de contrepartie au Fonds mondial au titre du NFM 2. L'élaboration du plan stratégique a coïncidé avec la présentation par le Sénégal d'une nouvelle demande de financement au Fonds mondial. Des efforts ont été consentis afin d'aligner les activités comprises dans la nouvelle demande de financement sur le plan stratégique en cours d'élaboration.

Le plan stratégique comprend des interventions centrées sur le VIH et sur la tuberculose, ce qui constitue une avancée significative étant donné, qu'à ce jour, il n'existe aucune initiative liée aux droits humains dans le contexte de la tuberculose au Sénégal. Le plan prévoit la mise en œuvre à l'échelle nationale de la plupart des interventions, cible les populations-clés et vulnérables qui se heurtent à des obstacles spécifiques liés aux droits humains, et accorde une attention particulière aux femmes et aux jeunes au sein des populations-clés. Parmi les principaux acteurs suggérés pour mettre en œuvre les programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services, citons le CNLS, le ministère de la Santé (Division de la lutte contre le sida et les IST), le Programme national de lutte contre la tuberculose et l'ANCS. Des organisations de la société civile, notamment les réseaux nationaux de personnes vivant avec le VIH et de populations-clés, ainsi que des partenaires techniques internationaux figurent également parmi les

responsables de la mise en œuvre. Coordonné par le CNLS, le groupe de travail ayant pour mission d'élaborer le plan surveillera également la mise en œuvre de ce dernier.

Il a approuvé la version finale du plan quinquennal au cours d'une conférence téléphonique en juillet 2020. Le CNLS a ensuite chiffré le plan et a dirigé la mise au point du cadre de suivi et d'évaluation. Le plan a été soumis avec succès à un nouveau processus de validation élargi dans le cadre d'une nouvelle réunion en personne en octobre 2020. Au cours de la réunion, des parties prenantes, dont le ministère de la Justice, se sont félicitées de l'alignement du plan quinquennal sur d'autres plans stratégiques importants en place au Sénégal. Les représentants des populations-clés en particulier ont approuvé le fait que le plan tienne compte de leurs recommandations. Les parties prenantes ont exprimé leur préoccupation au sujet des défis posés par la mise en œuvre et ont souligné l'importance du suivi assuré par le groupe de travail afin de garantir la réalisation des activités.

### **Recommandations**

- Le Gouvernement du Sénégal ainsi que les donateurs internationaux, dont le Fonds mondial, sont invités à soutenir les institutions gouvernementales et la société civile dans la mise en œuvre du plan quinquennal national en finançant des activités de défense des droits humains et en prenant en charge les frais induits par les ressources humaines nécessaires à leur mise en œuvre.
- Le Gouvernement, les bénéficiaires principaux, les donateurs internationaux ainsi que les partenaires techniques, comme l'ONUSIDA, doivent veiller à ce que les maîtres d'œuvre du plan, qu'ils soient issus d'institutions gouvernementales ou de la société civile, possèdent les capacités techniques nécessaires à l'exécution du plan, et notamment une connaissance approfondie du VIH, de la tuberculose, des droits humains et des populations-clés.
- Les bénéficiaires principaux, les donateurs internationaux ainsi que le Gouvernement doivent veiller à améliorer la transparence et le partage d'informations sur les financements approuvés pour les activités de défense des droits humains et de lutte contre le VIH et la tuberculose au Sénégal, notamment les budgets, les plans de travail et les modalités de mise en œuvre des subventions. Ils doivent soutenir le groupe de travail technique chargé de superviser la mise en œuvre du plan quinquennal, y compris dans le cadre de ses réunions régulières.
- Davantage d'efforts sont nécessaires, notamment de la part des institutions gouvernementales, en vue de favoriser l'engagement de la société civile, y compris des membres de la communauté LGBTI, dans la riposte au VIH. Il convient également de soutenir les campagnes de communication menées par les organisations communautaires autour de leur contribution à la lutte contre le VIH. En outre, il est primordial d'assurer une communication régulière sur l'avancée de la mise en œuvre du plan stratégique ainsi que sur les meilleures pratiques en la matière.

## Intensification des programmes : réalisations et lacunes

Cette section présente les conclusions de l'évaluation à mi-parcours sur les efforts d'intensification visant « l'exhaustivité » des programmes d'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH. Une grille de résultats présente des notes s'échelonnant de 0 à 5. La grille des résultats complète est disponible dans la synthèse ci-dessus (la méthode de calcul utilisée à cet égard est présentée à l'annexe II).

Cette section aborde également certains aspects qualitatifs des programmes, afin de déterminer, par exemple, si des programmes individuels tiennent compte des questions de genre, s'ils sont intégrés dans d'autres programmes de prévention ou de traitement lorsque cela s'avère pertinent, ou s'ils sont combinés de manière stratégique pour un résultat optimal. D'autres aspects qualitatifs globaux des programmes de lutte contre le VIH sont abordés dans la section « Assurer la qualité des programmes » ci-dessous.

### *Programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH*

Au Sénégal, il existe des programmes pour chacun des sept principaux domaines programmatiques de l'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de VIH. Dans certains domaines, les activités se sont nettement intensifiées depuis la réalisation de l'évaluation de référence, notamment en matière de réduction de la stigmatisation et de la discrimination, de sensibilisation des agents des forces de l'ordre et des professionnels de la santé, et d'éducation juridique. Il existe un engagement et des bases solides pour élargir les programmes de défense des droits humains, comme l'illustrent le plan quinquennal du Sénégal et les demandes de financement récentes présentées auprès du Fonds mondial et d'autres donateurs. De bonnes pratiques et des programmes prometteurs sont d'autres atouts sur lesquels le pays peut s'appuyer, y compris des dialogues communautaires avec les fonctionnaires de police, et des séances de sensibilisation porteuses de changements à l'intention des agents de santé.

| Domaine programmatique de la lutte contre le VIH       | Résultat            |                      |
|--|---------------------|----------------------|
|  | Valeur de référence | Valeur à mi-parcours |
| Réduction de la stigmatisation et de la discrimination | 1,5                 | 3,6                  |

L'évaluation de référence a montré que les activités visant à réduire la stigmatisation et la discrimination n'occupaient pour la plupart qu'une part infime des initiatives de soutien et d'éducation par les pairs, elles-mêmes sans envergure, auxquelles s'ajoutaient quelques activités de sensibilisation communautaire, avec une couverture géographique limitée.

Depuis l'évaluation de référence, les efforts visant à mesurer et à documenter systématiquement les cas de stigmatisation, de discrimination et d'autres abus à l'égard des personnes vivant avec le VIH et d'autres populations-clés se sont intensifiés, reflétant une volonté croissante de dénoncer les atteintes aux droits humains dans le contexte du VIH et d'y mettre un terme ; ces efforts comprennent la publication régulière de l'indice de la stigmatisation (en 2012, 2017 et 2020)<sup>35</sup>, la mise en place d'un observatoire communautaire sur le traitement dirigé par des personnes vivant avec le VIH, et la perspective prometteuse de la mise en œuvre à l'échelle nationale du programme ReACT (un système permettant aux organisations de documenter les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, et d'y répondre). Ces interventions compléteront les initiatives communautaires et de recherche existantes ciblant les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ainsi que les travailleurs et travailleuses du sexe<sup>36</sup>. Ces efforts ont pour effet de renforcer la capacité des communautés à communiquer sur les violations et à

plaider en faveur de changements au Sénégal. Il importe de noter que des mesures sont également prises afin de mieux traiter les violations des droits humains, y compris par l'intermédiaire de fonds d'urgence destinés aux membres des populations-clés exposés à des risques, ainsi que par le rétablissement prévu d'un comité de suivi multisectoriel afin de structurer les réponses rapides aux situations de crise et le plaidoyer à long terme.

Au niveau communautaire, des membres du réseau national de personnes vivant avec le VIH mènent des interventions visant à lutter contre l'auto-stigmatisation et à renforcer l'estime de soi auprès de leurs pairs dans l'ensemble du pays, et les intègrent dans leurs activités de « prévention positive ». Des initiatives privilégiant l'estime de soi des personnes vivant avec le VIH ont également bénéficié des fonds à effet catalyseur du Fonds mondial<sup>37</sup>. Un représentant des travailleurs et travailleuses du sexe a par ailleurs souligné que les activités d'éducation juridique (« Connaissez vos droits ») réalisées ces dernières années auprès de leurs pairs, y compris ceux qui sont « clandestins » (c'est-à-dire, non déclarés), leur ont permis de retrouver estime de soi et dignité. Pour leur part, les informateurs clés ont mis en avant les séances LILO « Looking in, Looking out » (« Regard interne, regard externe ») organisées pour renforcer l'estime de soi des populations-clés, et généralement accueillies favorablement par les organisations communautaires<sup>38</sup>. D'autres intervenants ont signalé que les séances LILO centrées sur l'identité des populations-clés n'ont eu aucun effet sur eux car ils se sont sentis associés à d'autres populations-clés de manière inappropriée (en d'autres termes, « être un homme ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes n'est pas une profession »). Ils ont suggéré que les programmes soient davantage adaptés à chaque population<sup>39</sup>.

Enfin, le récent projet KORA-DUB, financé par Expertise France, a permis de former un certain nombre de jeunes appartenant aux populations-clés, entre autres, au plaidoyer afin d'incarner la prochaine génération de responsables communautaires du Sénégal. Il convient de noter que cette initiative a été suivie d'une séance organisée dans le contexte du dernier dialogue national avec pour but spécifique de recueillir leurs recommandations concernant la demande d'un nouveau financement au Fonds mondial (NFM 3)<sup>40</sup>.

**Tableau 3 : Exemples de programmes visant l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination dans le contexte du VIH**

| Description des activités  | Organisation   | Lieu/portée  |
|--|--|--|
| Lancé par l'ITPC, l'observatoire communautaire sur le traitement est un mécanisme qui recueille systématiquement des données afin de suivre les tendances en matière d'accès au traitement le long de la cascade du VIH et de faciliter le ciblage des interventions. Le suivi par les communautés des systèmes de santé accroît la redevabilité du gouvernement et éclaire le plaidoyer ciblé susceptible d'améliorer le traitement du VIH, notamment pour les populations-clés. L'observatoire communautaire sur le traitement ne recueille pas spécifiquement des données sur la stigmatisation et la discrimination, mais plutôt sur l'accès aux services et sur le caractère respectueux de la prise en charge des personnes ; certains imputent à la stigmatisation le fait d'être privés de dépistage ; quant au respect de la confidentialité, il constitue l'une des recommandations formulées pour accroître l'accès aux services. | Réseau national de personnes vivant avec le VIH, ITPC, et Treatment Access Watch | 15 sites actifs dans 3 des 14 régions du Sénégal (Dakar, Kaolack et Ziguinchor). Il est prévu d'étendre l'observatoire à 6 nouveaux sites dans 3 autres régions.<br><br>Personnes vivant avec le VIH, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, travailleurs et travailleuses du sexe, consommateurs de drogues injectables, femmes enceintes, jeunes hommes et jeunes filles. D'après le rapport, un nombre insuffisant d'hommes ayant des rapports sexuels avec des |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  |   | hommes, de travailleurs et travailleuses du sexe, et de consommateurs de drogues injectables ont participé à l'enquête.  |
| <p>REAct est un système d'interventions et de suivi en matière de droits humains. Les organisations communautaires utilisent REAct pour recueillir des données sur les violations des droits humains ; aider et orienter les personnes vers des services publics, notamment sanitaires et juridiques ; et éclairer, à l'aide de ces données, le plaidoyer, les politiques et les programmes de lutte contre le VIH axés sur les droits humains aux niveaux national, régional et mondial.</p> <p><i>[NB : cette initiative n'étant pas mise en œuvre au moment de l'évaluation à mi-parcours, elle n'a pas été notée]</i></p>  | ANCS et 25 organisations communautaires dans l'ensemble du pays | <p>Déploiement prévu dans les 14 régions du Sénégal.</p> <p>Personnes vivant avec le VIH, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, travailleurs et travailleuses du sexe, et consommateurs de drogues injectables.</p> <p>Formation des responsables de la collecte de données prévue au dernier trimestre 2020.</p> |
| <p>Dialogues communautaires : organisés avec soin et rigueur, ces dialogues d'envergure modeste, réservés aux représentants compétents des populations-clés, aux médiateurs ou « Bajenu Gox », et aux responsables communautaires et religieux (chefs de quartier, femmes leaders, et imams) permettent à ces personnes influentes de mieux comprendre les interventions liées au VIH et les problèmes rencontrés par les populations-clés, ainsi que leurs rôles et leurs obligations en tant que responsables influents dans la riposte au VIH. Ces interventions contribuent à consolider les programmes de lutte contre le VIH au niveau local et à améliorer la capacité des dirigeants influents à jouer un rôle de médiateur et à intervenir en cas de conflit au sein de leur communauté. Elles renforcent également la confiance des populations-clés et leur capacité à participer aux activités de plaidoyer. Ces dialogues sont généralement menés par des personnes vivant ouvertement avec le VIH. Les travailleurs et travailleuses du sexe participent également à ces dialogues. Si les homosexuels, les bisexuels et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes sont également intervenus dans ces dialogues, ils n'ont pas nécessairement dévoilé leur statut afin d'éviter les réactions hostiles au sein de leur communauté. L'impression générale est que ces dialogues ont porté leurs fruits et représentent des occasions uniques de débattre de questions très délicates et sensibles<sup>41</sup>.</p> | ANCS  | <p>25 dialogues annuels dans les 14 régions du Sénégal, atteignant et mobilisant les personnes vivant avec le VIH, les travailleurs et travailleuses du sexe, et d'autres membres des populations-clés.</p> <p>Interrompus pendant les premiers mois de la crise du COVID-19, ces dialogues ont repris depuis.</p>             |

Si des efforts substantiels sont entrepris pour réduire la stigmatisation et la discrimination, ils doivent cependant s'intensifier. Les membres des communautés ont invoqué à plusieurs reprises la nécessité d'une autonomie accrue, et d'une protection et d'un soutien renforcés, y compris contre la violence homophobe et d'autres abus. À cette fin, il faut prendre des mesures concrètes pour assurer la protection des membres des populations-clés, mais aussi déployer davantage d'efforts pour communiquer avec eux et avec d'autres acteurs communautaires sur l'importance de la participation des populations-clés à la riposte au VIH. Les représentants du Gouvernement ont un rôle à jouer dans la remise en question des idées fausses concernant les programmes de défense des droits humains et de lutte contre le VIH, dans l'instauration d'une compréhension commune et

élargie de leur objectif de protection de la santé publique et de promotion des droits humains pour tous. Les réseaux étroits tissés au sein du secteur de la lutte contre le VIH et avec certains alliés, notamment internationaux, se sont avérés cruciaux pour protéger les personnes en danger, contraintes de fuir au cours des récentes vagues de violence homophobe.

Les activités communautaires de « médiation » auprès des consommateurs de drogues bénéficient d'un certain soutien, mais les ressources sont limitées et la couverture est principalement concentrée à Dakar. Peu d'informations sont disponibles sur les mesures visant à renforcer la capacité des communautés à documenter les violations des droits humains des personnes transgenres et des personnes en détention, et à y répondre.

Quant aux dialogues réservés aux représentants des populations-clés, et aux responsables communautaires et religieux qui ont contribué à la mise en œuvre des programmes de lutte contre le VIH, il faut les poursuivre et les élargir. Les interventions ciblant les chefs religieux et les médias se sont révélées essentielles pour réduire la stigmatisation et la discrimination au sein des communautés au sens large. Elles doivent cependant être améliorées afin de réduire efficacement la stigmatisation et la violence exercées à l'encontre des populations-clés. Les mêmes interventions doivent être renouvelées chaque année sans nécessairement cibler les journalistes et les chefs religieux les plus influents. Des efforts doivent être consentis pour poursuivre ces activités importantes et fondamentales au Sénégal, compte tenu de l'influence des discours des chefs religieux et des médias sur la riposte au VIH, y compris en invitant les populations-clés à contribuer davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre des interventions ciblant ces publics influents. Les informateurs clés ont également fait état de l'omniprésence de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des populations-clés au sein des familles. La médiation familiale est incluse dans le socle des interventions habituelles menées par plusieurs organisations auprès des populations-clés au Sénégal<sup>42</sup>, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre cet état de fait, en particulier s'agissant des homosexuels, des bisexuels et des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, pour lesquels la médiation familiale est susceptible d'avoir un effet limité<sup>43</sup>. Le *Partenariat mondial pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH* peut s'avérer utile à cet égard. Les activités se sont centrées en priorité sur les ménages, les soins de santé et la justice. Les parties prenantes nationales étaient censées définir les interventions en s'inspirant du plan quinquennal visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains.

Enfin, conformément aux recommandations de l'évaluation de référence, un soutien notable a été apporté au renforcement et à la consolidation des réseaux de personnes vivant avec le VIH et des réseaux de populations-clés, y compris par d'autres donateurs tels que Médicos del Mundo. Le RENAPOC, Réseau national des populations-clés, est désormais sous-réceptaire du Fonds mondial, ce qui, d'une part, reflète la croissance et l'importance du réseau dans la riposte au VIH et, d'autre part, représente une occasion extraordinaire d'accroître la participation des populations-clés aux programmes innovants et ambitieux de défense des droits humains.

### **Recommandations**

- Les réceptaires principaux, les autres organisations de la société civile ainsi que le Gouvernement doivent adopter, avec le soutien des donateurs, des mesures en vue de protéger les acteurs communautaires engagés dans la lutte contre le VIH, et notamment les travailleurs de proximité et les responsables communautaires intervenant auprès des populations-clés, contre les violences et le harcèlement auxquels les exposent leurs activités (homosexualité, bisexualité, rapports sexuels avec des hommes, travail du sexe et consommation de drogues).

- L'action collective, et notamment la communication émanant des principales parties prenantes engagées dans la lutte contre le VIH, doit également être renforcée face aux attaques ciblant les membres des populations-clés.
- Les bénéficiaires principaux, en collaboration avec les populations-clés et les partenaires techniques, doivent repenser et renforcer leurs interventions auprès des médias et des chefs religieux afin de sensibiliser de nouveaux leaders et personnalités influentes et de susciter leur participation plus efficace à la lutte contre le VIH.
- Les bénéficiaires principaux, le Gouvernement et les donateurs internationaux doivent continuer à soutenir le renforcement de la riposte communautaire au VIH, notamment en consolidant les organisations communautaires et en facilitant la participation des populations-clés à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de défense des droits humains, y compris les programmes de sensibilisation des chefs religieux, des médias et des responsables communautaires.
- Il convient également d'élargir et de renouveler les dialogues communautaires autour des questions stratégiques aux niveaux provincial et local afin de sensibiliser les dirigeants influents et les autorités locales, de contribuer à la réduction de la stigmatisation et de la discrimination au sein des communautés dans leur ensemble, et d'assurer la continuité des programmes de lutte contre le VIH.
- Les interventions visant à réduire la stigmatisation et la discrimination au sein de l'environnement familial, notamment en accompagnant les membres des populations-clés ayant subi la discrimination et le rejet de leurs proches, doivent être davantage développées.
- Les bénéficiaires principaux et les donateurs internationaux doivent veiller à la mise en œuvre des programmes visant à documenter et à traiter les cas de stigmatisation, de discrimination et autres atteintes commises à l'encontre des personnes vivant avec le VIH et des populations-clés dans l'ensemble du pays.

| Domaine programmatique de la lutte contre le VIH                         | Résultat            |                      |
|--|---------------------|----------------------|
|  | Valeur de référence | Valeur à mi-parcours |
| Formation des agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale | 3                   | 3,6                  |

L'évaluation de référence a permis de constater qu'un certain nombre d'initiatives visant à réduire les obstacles liés aux droits humains dans les établissements de santé étaient en place au Sénégal, comme les formations du personnel et des prestataires de soins de santé à la réduction de la stigmatisation ciblant l'ensemble des populations-clés. Ces efforts se sont poursuivis ces dernières années, entraînant une certaine amélioration du comportement des agents de santé<sup>44</sup>.

L'approche dénommée « Regard interne, regard externe » (LILO), mise en place par l'ANCS afin de réduire la stigmatisation et la discrimination dans les établissements de santé, est très favorablement accueillie par les professionnels de la santé et les membres des populations-clés qui y ont participé. À ce jour, 13 séances LILO (sur les 14 prévues), rassemblant chacune 40 participants, dont des agents de santé, se sont tenues avec l'appui des fonds de contrepartie dans 13 des 14 régions du Sénégal. Un exemple concret de résultat positif, relevé par un informateur clé, concerne le récent changement de comportement d'un médecin qui, désormais, accepte et s'empresse de dispenser des soins aux homosexuels, aux bisexuels et aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes<sup>45</sup>. Néanmoins, le coût et la durée de l'intervention (idéalement, cinq jours) limitent son potentiel en matière de couverture et ont contraint les organisateurs à réduire l'intensité des séances, ce qui, d'après certains participants, a nui à leur qualité<sup>46</sup>.

Des initiatives, soutenues par Expertise France, sont également en cours afin d'accroître les capacités des prestataires de services intervenant auprès des jeunes populations-clés<sup>47</sup>. Néanmoins, de nouvelles formations sont encore nécessaires pour atteindre tous les professionnels de la prestation de soins et améliorer les soins dispensés aux populations-clés. Certaines formations tendent à se limiter aux médecins-chefs<sup>48</sup>, et les populations-clés, notamment les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, continuent de se heurter à des obstacles pour accéder à des soins spécifiques et adaptés<sup>49</sup>. Les formations destinées aux agents de santé doivent aborder les questions liées aux droits humains et être renouvelées régulièrement. Quant aux populations-clés, elles doivent contribuer de manière pertinente à l'élaboration et à la tenue des formations<sup>50</sup>. Par ailleurs, les séances de formation aux droits humains et à l'éthique médicale doivent être étendues à d'autres membres du personnel des établissements de santé, comme les réceptionnistes et les agents de sûreté, afin d'améliorer l'accès aux services de santé. Cet élargissement, considéré comme prioritaire par les informateurs clés, n'a pas encore été concrétisé par manque de financement. En outre, en raison du contexte difficile de 2019, les séances de « plaidoyer » multisectorielles réunissant les membres du corps judiciaire, les forces de l'ordre et les professionnels de la santé, qui devaient être organisées grâce aux fonds de contrepartie, ont dû être reportées<sup>51</sup>.

Des efforts sont en cours pour systématiser davantage les formations des agents de santé en intégrant les droits humains et le VIH dans les modules pédagogiques des écoles de médecine. L'initiative a été reportée et reprogrammée par le ministère de la Santé (Division de la lutte contre le sida et les IST), qui collabore avec les autorités compétentes à l'approbation d'une telle intégration. La mise au point des modules pédagogiques dans le cadre de la subvention du NFM 3, et son inclusion dans le plan national quinquennal, devrait faciliter les efforts du ministère visant à intégrer ces modules dans le programme de formation des agents de santé des universités et d'autres établissements éducatifs.

Outre les formations, les interventions soutenues par la subvention régionale du Fonds mondial relative aux droits humains ont permis aux travailleurs et travailleuses du sexe de rencontrer des représentants du ministère de la Santé en 2017 et en 2018, et des représentants des régions médicales dans plusieurs provinces du Sénégal en vue d'améliorer l'accès de ce collectif aux services de santé et de combattre la stigmatisation et la discrimination<sup>52</sup>. Ces rencontres ont incité une structure de santé locale à Guédiawaye à dispenser officiellement des services aux travailleurs et travailleuses du sexe. Elles ont également contribué de manière significative à renforcer les capacités des travailleurs et travailleuses du sexe en matière de plaidoyer et de défense des droits humains, et de manière indirecte à accroître leur présence en tant que médiateurs dans les établissements de santé au Sénégal<sup>53</sup>. Les fonds de contrepartie du Fonds mondial ont également permis à des organisations de personnes vivant avec le VIH d'engager des dialogues communautaires au sein des maternités et avec les sages-femmes afin de combattre la stigmatisation, la discrimination et la violence à l'égard des femmes enceintes vivant avec le VIH<sup>54</sup>. En outre, des projets tels que l'indice de la stigmatisation et l'observatoire communautaire sur le traitement, malgré leur portée limitée, sont utiles pour surveiller l'accessibilité des soins et la qualité des services dans le pays, comme recommandé par l'évaluation de référence.

Enfin, le fait que la présence des « médiateurs » communautaires dans les établissements de soins de santé contribue de manière essentielle à garantir le respect des droits des patients est unanimement reconnu. Même si l'on espère voir leur nombre augmenter, on compte déjà 200 médiateurs à travers le pays. Il est impératif qu'ils reçoivent l'appui nécessaire en matière d'équipement, de renforcement des capacités, de supervision, de protection et de reconnaissance afin de s'acquitter de leur mission, y compris la promotion des droits humains des patients. Dans plusieurs régions du Sénégal, dont Kaolack et Dakar, certains médiateurs ont reçu un badge

nominatif qui, d'après eux, a facilité leur accès aux établissements de santé et leurs activités sur le terrain (où la police est susceptible d'intervenir et de se mettre au travers de leur chemin). Les badges nominatifs peuvent également contribuer à une plus grande reconnaissance des médiateurs au sein des établissements de santé et leur distribution devrait se généraliser, y compris pour réduire les risques, comme l'a notamment recommandé le *Programme régional de réduction des risques VIH/TB et autres comorbidités et promotion des droits humains auprès des consommateurs de drogues injectables* (PARECO)<sup>55</sup>, mis en œuvre en Afrique de l'Ouest avec le soutien du Fonds mondial.

Dans l'ensemble, les interventions auprès des agents de santé semblent améliorer l'accès aux soins. Certains travailleurs et travailleuses du sexe ont insisté sur le fait qu'ils ont été mieux traités dans les établissements de santé, et d'autres informateurs clés ont relevé des progrès notables dans la réduction de la stigmatisation et de la discrimination au sein des établissements de santé<sup>56</sup>. Il faut cependant faire davantage. Outre la peur de souffrir de stigmatisation et de discrimination, l'absence ou la piètre qualité des services destinés aux populations-clés ont été identifiées comme des obstacles importants à l'accès aux soins. Seuls 53 % des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes vivant avec le VIH ont reçu un diagnostic en 2019 et seuls 42 % ont bénéficié d'un traitement ; chez les travailleurs et travailleuses du sexe, ils n'étaient que 34 % à recevoir un diagnostic et 28 % à suivre un traitement<sup>57</sup>. (Bien que le taux de dépistage soit faible, nous relevons cependant que 80 % des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et 83 % des travailleurs et travailleuses du sexe séropositifs ont bénéficié d'un traitement<sup>58</sup>). Il est nécessaire de renouveler régulièrement les formations de sensibilisation à la stigmatisation et à la discrimination et de les étendre à l'ensemble du personnel des établissements de santé au lieu de les limiter aux agents de santé. Il demeure essentiel d'identifier les agents de santé bienveillants, y compris aux endroits où des formations ont été organisées, compte tenu de l'importance que revêtent la personnalité et l'ouverture d'esprit du personnel dans le traitement des personnes vivant avec le VIH et des populations-clés<sup>59</sup>.

#### **Recommandations :**

- Le Gouvernement et les donateurs internationaux doivent accroître les financements en faveur de la sensibilisation des agents de santé et du personnel des établissements de santé (comme les agents de sécurité et les agents d'accueil) aux droits humains, afin d'assurer l'intégrité et la continuité des formations.
- Le Gouvernement, les donateurs et les bénéficiaires principaux doivent veiller à ce que les formations en matière de droits humains s'adressent également aux agents de santé qui travaillent avec les femmes enceintes.
- Le Gouvernement et les bénéficiaires principaux doivent veiller à ce que les modules consacrés au VIH et aux droits humains soient intégrés efficacement au programme d'enseignement des écoles de santé et qu'ils s'adressent à un public professionnel varié, notamment aux médecins, au personnel infirmier, aux sages-femmes ainsi qu'aux travailleurs sociaux.
- Le Gouvernement et les bénéficiaires principaux doivent veiller à la dispense complète et à la continuité des formations proposées, afin d'augmenter la capacité des agents de santé à répondre aux besoins de toutes les populations-clés, y compris les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.
- Le Gouvernement, les bénéficiaires principaux et les donateurs doivent veiller à ce que les médiateurs communautaires bénéficient du soutien nécessaire pour mener à bien leurs missions dans les établissements de santé et sur le terrain (par exemple : formation et supervision régulières, badges nominatifs officiels, etc.).
- Le Gouvernement, les bénéficiaires principaux et les donateurs doivent veiller à ce que les professionnels de santé disposent des ressources nécessaires pour mieux protéger les droits

de leurs patients, en développant à leur intention des outils et documents portant sur les questions liées au conseil, à la confidentialité et au dépistage du VIH, ainsi que sur la prise en charge de la violence basée sur le genre.

- Les bénéficiaires principaux, les donateurs internationaux et les partenaires techniques doivent renforcer la capacité des représentants des populations-clés à engager le dialogue avec les agents de santé et les autorités sanitaires aux niveaux local, provincial et national.

| Domaine programmatique de la lutte contre le VIH          | Résultat            |                      |
|---|---------------------|----------------------|
|   | Valeur de référence | Valeur à mi-parcours |
| Sensibilisation des législateurs et des forces de l'ordre | 2                   | 3                    |

Pendant l'évaluation de référence, il a été observé que différentes initiatives de formation et de sensibilisation des forces de police avaient été mises en place au Sénégal (des sessions de formation ont ainsi été organisées à travers le pays en 2016), mais qu'il n'existait aucun programme systématique et pérenne à l'échelle nationale.

Les efforts menés actuellement pour appuyer ces interventions ont permis au CNLS d'intégrer les thèmes du VIH et des droits humains aux modules d'enseignement proposés par les centres de formation des policiers. Grâce aux fonds à effet catalyseur du Fonds mondial, des programmes pilotes ont été mis en place dans les deux écoles de police du Sénégal (à Thiès et Dakar). Des initiatives sont par ailleurs en cours pour renforcer le dialogue entre les forces de police et les organisations communautaires (représentant les personnes homosexuelles et bisexuelles, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs et travailleuses du sexe, et les consommateurs de drogues) dans les localités où des programmes de lutte contre le VIH ont été mis en œuvre. Au moment de la rédaction de ce rapport et grâce à ces fonds, des discussions ont ainsi pu être organisées dans la plupart des postes de police de Dakar, de Thiès et de Ziguinchor. Même si l'impact réel de ces sessions de dialogue n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation, les principales parties prenantes, dont des membres des populations-clés, s'accordent à dire que celles-ci ont permis aux forces de police de mieux comprendre les interventions liées au VIH et le rôle prépondérant qu'elles ont à jouer pour assurer la réussite de ces programmes, contribuant ainsi à prévenir le harcèlement policier et les arrestations arbitraires<sup>60</sup>. Ces interventions menées auprès des forces de l'ordre ne sont pas encore totalement opérationnelles à l'échelle nationale. À l'heure actuelle, ces efforts se traduisent surtout par des activités ponctuelles, qui ne sont pas systématiquement intégrées à un programme de plaidoyer plus vaste visant à améliorer l'environnement juridique, y compris sur le terrain.

Les interventions menées en partenariat avec les forces de sécurité, les autorités ministérielles et le Comité interministériel de lutte contre la drogue ont par ailleurs contribué grandement aux activités visant à garantir la mise en place de programmes de réduction des risques au Sénégal, notamment grâce à la subvention régionale du projet PARECO. Même si des actions supplémentaires sont nécessaires pour renforcer et appuyer les efforts menés auprès des forces de l'ordre, plusieurs actions de plaidoyer ont d'ores et déjà été couronnées de succès, comme l'adoption en décembre 2019 d'un arrêté préfectoral couvrant le département de Mbour, et demandant aux forces de l'ordre de faciliter les interventions de proximité liées au VIH par des médiateurs identifiés, y compris la nuit<sup>61</sup>. Cet arrêté pourrait être généralisé via l'adoption de directives destinées aux forces de police, comme l'indique le plan stratégique national quinquennal visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose.

Depuis plusieurs années au Sénégal, des séances réunissent les législateurs, les juges, les procureurs et les autorités compétentes. Certaines ont d'ailleurs pu être organisées grâce à la subvention régionale du Fonds mondial allouée à la promotion des droits humains<sup>62</sup>. Comme indiqué précédemment, en raison du contexte difficile en 2019, les séances multisectorielles réunissant les membres du corps judiciaire, les forces de l'ordre et les professionnels de santé et organisées grâce aux fonds de contrepartie ont dû être ajournées<sup>63</sup>. Ces séances, quoique pour la plupart ponctuelles, ont le potentiel d'aider les juges, les forces de l'ordre, les parlementaires et les décideurs politiques à mieux comprendre le VIH, les droits humains et la situation des populations-clés, mais aussi d'appuyer les efforts actuels visant à améliorer l'environnement juridique dans lequel évoluent ces populations, compte tenu du rôle des forces de l'ordre dans l'application de la loi sur le terrain. Par exemple, dans le sillage des promesses ciblées formulées par les décideurs politiques et la société civile en matière de réduction des risques dans le cadre du projet PARECO, de nombreuses parties prenantes se sont engagées davantage en faveur de la suppression des obstacles juridiques à l'accès aux services par les consommateurs de drogues et d'un recours limité à l'emprisonnement. Il importe de s'appuyer sur cette dynamique et sur les efforts déjà entrepris. Il est crucial que des membres des populations-clés soient pleinement impliqués dans ces réunions avec les décideurs politiques et les législateurs.

Enfin, il convient de noter que l'analyse documentaire et le nombre limité d'entretiens menés dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours n'ont pas permis de recueillir des informations détaillées sur les programmes de défense des droits humains consacrés spécifiquement aux personnes en détention. Même s'il était prévu d'organiser des séances de dialogue sur les droits humains et le VIH avec les gardiens de prison et les autorités correctionnelles, il serait justifié de procéder à des enquêtes complémentaires afin de mieux comprendre les mesures déjà en place, ou nécessaires, pour cette population.

| <b>Tableau 4 : exemples de programmes de sensibilisation des législateurs et des forces de l'ordre</b>   |                     |   |
|--|---------------------|---|
| <b>Description des activités</b>   | <b>Organisation</b> | <b>Lieu/portée</b>  |
| Dialogues avec les forces de police et les organisations communautaires des populations-clés.  | ANCS<br>RENAPOC     | 40 dialogues par an prévus avec l'appui des financements à effet catalyseur à travers le pays.<br><br>Au moment de la rédaction de ce rapport, des dialogues ont été organisés dans les villes de Dakar, de Thiès et de Ziguinchor.<br><br>Ils ont réuni des personnes homosexuelles et bisexuelles, des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des travailleurs et travailleuses du sexe ainsi que des consommateurs de drogues. |
| Dakar Call for Action : en septembre 2018, l'ANCS et la Commission ouest-africaine sur le trafic des drogues (WACD) ont organisé une consultation régionale de haut niveau qui a vu le lancement de la Loi type sur les drogues pour l'Afrique de l'Ouest. À cette occasion, les parties prenantes ont également lancé l'appel de Dakar, afin de renforcer l'engagement pris par les parties prenantes communautaires et gouvernementales pour la suppression des obstacles juridiques à l'accès aux services de | ANCS                | Portée régionale.<br><br>Parties prenantes :<br>Représentants gouvernementaux des pays inclus dans le projet PARECO<br>Commission ouest-africaine sur le trafic des drogues<br>Commission globale de politique en matière de drogues<br>ONUSIDA<br>CEDEAO   |

traitement et de réduction des risques par les consommateurs de drogues et pour un recours limité à l’incarcération<sup>64</sup>.

Organisations de la société civile  
Journalistes

### Recommandations

- Le Gouvernement et les donateurs internationaux doivent renforcer leur soutien et leur financement en faveur des interventions de sensibilisation et de défense des droits humains auprès des forces de police, et ce à tous les niveaux. Des dialogues doivent être organisés de façon régulière à l’échelle locale dans toutes les localités où des programmes de lutte contre le VIH ont été mis en place, en raison de la forte rotation du personnel de police.
- Le Gouvernement et les bénéficiaires principaux doivent veiller à ce que les modules consacrés au VIH et aux droits humains soient intégrés efficacement au programme des centres de formation des policiers.
- Il est essentiel d’appuyer les efforts menés par les organisations communautaires, les institutions gouvernementales et les forces de l’ordre pour améliorer les pratiques policières à long terme, notamment en élaborant des directives relatives aux programmes de lutte contre le VIH et aux populations-clés, destinées aux fonctionnaires de police.
- Les activités de plaidoyer en faveur de l’évolution de l’environnement juridique et les engagements pris sur les plans politique et législatif doivent être étroitement coordonnés, notamment à travers un travail de préparation et de suivi de la part des défenseurs des droits.
- Les bénéficiaires principaux, les donateurs internationaux et les partenaires techniques doivent encourager les représentants des populations-clés à nouer un dialogue avec les décideurs politiques et les législateurs de façon régulière.
- La conduite d’enquêtes complémentaires sur les programmes de défense des droits humains en milieu carcéral est recommandée.

| Domaine programmatique de la lutte contre le VIH | Résultat            |                      |
|--|---------------------|----------------------|
|  | Valeur de référence | Valeur à mi-parcours |
| Éducation juridique                              | 1,5                 | 3                    |

Pendant l’évaluation de référence, il a été observé que les programmes d’éducation juridique (« Connaissez vos droits ») existant au Sénégal devaient être développés et adaptés à chaque population-clé, y compris aux personnes vivant avec le VIH.

Depuis lors, des efforts ont été entrepris pour améliorer ces programmes : organisation de plusieurs formations à travers le pays, développement du rôle essentiel des éducateurs pour les pairs et des médiateurs dans la diffusion des informations relatives aux droits humains au sein de leur communauté, et renforcement de l’intégration des droits humains dans le cadre des services communautaires de lutte contre le VIH. Deux séances nationales de « formation des formateurs », s’étalant sur plusieurs jours, ont été organisées avec 40 dirigeants communautaires du pays représentant l’ensemble des populations-clés, y compris les personnes vivant avec le VIH. Ces dirigeants devaient ensuite pouvoir former d’autres éducateurs pour les pairs et médiateurs communautaires dans les différentes régions du Sénégal, afin qu’ils puissent à leur tour ouvrir le dialogue sur les droits humains avec les populations-clés. Selon le plan de travail de l’ANCS détaillant les activités financées par les fonds de contrepartie pour la période 2018-2020, chaque année, 720 discussions en petits groupes réunissant des membres des populations-clés doivent être organisées, offrant ainsi l’occasion de développer davantage les activités d’éducation juridique au Sénégal dans le cadre des services de lutte contre le VIH. Ces activités de renforcement des capacités

et d'éducation juridique ont commencé, mais leur degré de mise en œuvre demeure incertain. Remarque : tous les dialogues ont été interrompus en 2020 en raison du COVID-19<sup>65</sup>. Le RENAPOC, le Réseau national des populations-clés du Sénégal, sera désormais responsable de la mise en place de ces activités. Les membres de la communauté ont souligné l'importance de ces formations, qui permettent à chacun de renforcer ses capacités à défendre ses droits, mais aussi son estime de soi dans un contexte de stigmatisation et de discrimination. L'impression générale, du moins parmi les informateurs clés des populations-clés consultés, est que les trois dernières années ont permis aux populations-clés de développer une meilleure compréhension et une meilleure connaissance de ces problématiques<sup>66</sup>. Un outil d'évaluation du niveau de connaissance des participants pendant ces formations a été récemment développé. Il devrait permettre de recueillir davantage d'informations sur leur impact et leurs possibles améliorations.

En plus de séances consacrées à l'éducation juridique, les membres de la communauté ont demandé la création d'outils et de supports pour mener à bien ces formations<sup>67</sup>. Il est important que les personnes qui ne savent pas lire le français ni le parler aient accès à des ressources traitant d'un éventail de sujets pertinents pour chaque groupe de population clé. ENDA Santé a par exemple utilisé des ressources illustrées pour animer les séances consacrées aux droits humains organisées avec les populations-clés en 2017, 2018 et 2019<sup>68</sup>. Les ressources complémentaires développées actuellement par l'ANCS, avec le soutien des fonds à effet catalyseur du Fonds mondial, et les nouvelles plateformes numériques mises en place pour les jeunes devraient faciliter la diffusion des informations liées aux droits humains parmi les populations-clés.

### **Recommandations**

- Le gouvernement, les donateurs internationaux et les bénéficiaires principaux doivent veiller à ce que les séances de formation d'éducation juridique soient proposées en continu et accessibles à toutes les populations-clés et vulnérables, y compris les jeunes issus des populations-clés, les personnes en détention, les personnes handicapées et les femmes enceintes.
- Les entités chargées de la mise en œuvre des programmes, y compris les bénéficiaires principaux, doivent veiller à ce que les séances de formation proposent des informations concrètes sur un éventail de sujets à toutes les populations-clés et vulnérables du Sénégal, y compris les jeunes issus des populations-clés, les personnes en détention, les personnes handicapées et les femmes enceintes. Le cas échéant, les supports développés pour ces formations doivent être disponibles en plusieurs langues et dans des formats accessibles aux personnes analphabètes.

| Domaine programmatique de la lutte contre le VIH | Résultat            |                      |
|--|---------------------|----------------------|
|  | Valeur de référence | Valeur à mi-parcours |
| Services juridiques                              | 2,5                 | 3                    |

Pendant l'évaluation de référence, les personnes vivant avec le VIH ainsi que les travailleurs et travailleuses du sexe semblaient avoir davantage accès aux services juridiques, mais à une échelle limitée. L'Association des juristes sénégalaises (AJS) proposait déjà des services juridiques à certaines populations-clés dans leurs cliniques juridiques dans cinq régions du pays. Ces services se sont étendus depuis. L'ANCS, en partenariat avec l'AJS, soutient actuellement deux cliniques juridiques de l'AJS à Kolda et Ziguinchor, spécialisées dans la lutte contre la violence sexuelle envers les populations-clés et vulnérables, en particulier les travailleurs et travailleuses du sexe. Grâce aux programmes du Fonds mondial et aux projets d'autres donateurs, 118 travailleurs du sexe ont été

formés comme assistants juridiques, et interviennent dans au moins 5 régions du Sénégal. Le RENAPOC bénéficie également des services d'un avocat par semaine.

Avec l'appui des financements à effet catalyseur du Fonds mondial, l'ANCS pourra intégrer des services juridiques dans trois de ses cliniques de santé communautaires situées dans les régions nord, centre et sud du Sénégal, ainsi qu'à son siège à Dakar. Cependant, au moment de la présente évaluation à mi-parcours, les cliniques juridiques financées par les fonds de contrepartie n'ont pas encore été mises en place. L'intégration des services juridiques aux services communautaires de lutte contre le VIH constitue une excellente opportunité d'accroître l'accessibilité de ces services par l'ensemble des populations-clés, y compris les personnes homosexuelles et bisexuelles, ainsi que les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Selon les informations disponibles, cette population clé a accès aux services d'un avocat au RENAPOC, financé par Médicos del mundo. Par ailleurs, grâce à l'appui d'autres donateurs et à la subvention régionale PARECO du Fonds mondial, certains consommateurs de drogues ont pu bénéficier d'une aide juridique ; mais l'arrivée à terme du projet PARECO remet en cause la pérennité de ces services pour les populations-clés.

Malgré la présence de personnes-ressources, l'accès à la justice demeure extrêmement limité et les populations-clés se montrent souvent réticentes à demander de l'aide en raison de la forte stigmatisation et discrimination dont elles font l'objet au sein de la communauté, même lorsque les services d'aide sont disponibles. La formation d'assistants juridiques au sein des populations-clés et une meilleure sensibilisation des dirigeants communautaires locaux aux situations de stigmatisation, de discrimination et d'abus permettraient également d'améliorer l'accès à des solutions informelles mais utiles en dehors du système juridique formel.

| <b>Tableau 5 : exemples de programmes de services juridiques</b>   |                     |  |
|--|---------------------|--|
| <b>Description des activités</b>   | <b>Organisation</b> | <b>Lieu/portée</b>   |
| Cliniques juridiques   | AJS<br>ANCS         | L'AJS coordonne les cliniques juridiques de Thiès, Médina (région de Dakar), Pikine (région de Dakar), Kolda, Ziguinchor, Kaolack, Sédhiou et Kébémér (région de Louga), couvrant ainsi 7 régions du Sénégal.<br><br>Ces programmes s'adressent aux femmes victimes de violence sexuelle et basée sur le genre ainsi qu'aux travailleuses du sexe. |
| Travailleurs juridiques formés comme assistants juridiques : en 2017, 33 travailleurs et travailleuses du sexe issus des 14 régions du Sénégal ont été formés comme assistants juridiques grâce au financement de Mama Cash ; 30 assistants juridiques supplémentaires ont par ailleurs été formés avec l'appui de ENDA Santé et du Fonds mondial. En 2018, 55 autres travailleurs du sexe ont été formés avec le soutien financier de Foundation for a Just Society (FJS). Ces formations ont été organisées en partenariat avec l'AJS, et les assistants juridiques peuvent confier certains dossiers à l'association lorsqu'ils ont besoin d'aide <sup>69</sup> . | And Soppeku<br>AJS  | Ensemble du pays (14 régions) : Kaolack, Kolda, Sédhiou, Dakar et Thiès ; extension possible dans le nord du pays dans les prochaines années.  |
| À Pikine et Dakar, les consommateurs de drogues ont bénéficié de services de traitement  | ANCS<br>CEPIAD      | Dakar<br>Pikine  |

|  |   |                          |
|--|---|--------------------------|
| ainsi que d'un soutien social et juridique par le biais d'interventions d'avocats sensibles à leur cause, d'actions de médiation avec les forces de police et de sécurité, et d'interventions dans les prisons <sup>70</sup> . L'incarcération préjudiciable des consommateurs de drogues et l'interruption des traitements ont ainsi pu être évitées. | Centre Jacques Chirac<br>Association des Jeunes pour le Développement<br>« PASTEEF »<br>(AJD) | Consommateurs de drogues |
|--|---|--------------------------|

### Recommandations

- Les bénéficiaires principaux doivent intégrer les services juridiques au sein des cliniques communautaires de lutte contre le VIH afin de garantir une bonne couverture géographique, l'accès à ces services par l'ensemble des populations-clés, ainsi que la pérennité du programme.
- Le Gouvernement et les donateurs internationaux doivent accroître leurs financements en faveur de la formation et de l'accompagnement des assistants juridiques au sein des populations-clés et vulnérables, et intensifier les activités de sensibilisation menées auprès des dirigeants communautaires locaux impliqués dans les actions de médiation.

| Domaine programmatique de la lutte contre le VIH | Résultat            |                      |
|--|---------------------|----------------------|
|  | Valeur de référence | Valeur à mi-parcours |
| Suivi des lois et politiques                     | 1                   | 2,5                  |

Pendant l'évaluation de référence, des activités visant à améliorer l'environnement juridique au Sénégal avaient déjà été mises en place avec l'appui du CNLS et en partenariat avec les parlementaires. Ces activités ponctuelles, qui ne portaient pas forcément sur un sujet précis, étaient également subventionnées au niveau régional. À titre d'exemple, une évaluation de l'environnement juridique de protection des droits en matière de VIH a été menée à l'échelle nationale en 2018, et suivie de consultations pour la mise en place d'un plan d'action en 2019. Certaines des informations recueillies dans le cadre de ces activités ont ensuite été utilisées pour l'élaboration du plan stratégique national quinquennal visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH.

Le projet régional PARECO, financé par la subvention régionale du Fonds mondial, a offert l'espace et les ressources nécessaires à la mise en place d'actions de plaidoyer ciblées relatives aux politiques en matière de drogues et à la réduction des risques, et a ainsi contribué directement à l'élaboration de propositions de réforme législative et réglementaire visant à garantir l'accès aux services de réduction des risques au Sénégal (selon nos informations, ces propositions n'ont toutefois pas encore été adoptées)<sup>71</sup>. Les recherches en cours, financées par les donateurs internationaux et les fonds à effet catalyseur du Fonds mondial, s'intéressent, ou commencent à s'intéresser, aux obstacles nés de la politique actuelle qui impose l'inscription des travailleurs et travailleuses du sexe au fichier sanitaire et social. Ces initiatives posent les bases de réformes législatives et/ou réglementaires sur la prostitution fondées sur des données probantes.

Cependant, comme observé pendant l'évaluation de référence, les populations-clés et vulnérables doivent être davantage intégrées aux efforts de réforme législative et réglementaire ; de plus, il est nécessaire de sortir du cadre des consultations ponctuelles sur les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et de privilégier une stratégie de plaidoyer afin d'accélérer les réformes à même de renverser ces obstacles. Pour ce faire, il est essentiel de renforcer les ressources financières, humaines et techniques allouées au plaidoyer et la mobilisation communautaire. Il est primordial que les activités de recherche et les actions de plaidoyer ne se traduisent pas seulement par des interventions ponctuelles, consacrées à des sujets déjà abordés,

mais aussi par des efforts constants, fondés sur des données probantes, qui pourront donner lieu à des changements concrets et utiles dans des domaines stratégiques identifiés. Comme constaté lors des consultations récentes sur le plan d'action de l'évaluation de l'environnement juridique, des réunions trop génériques sur le VIH et les lois associées peuvent parfois aboutir à des recommandations erronées ou éventuellement problématiques<sup>72</sup>. À ce titre, les responsables de plaidoyer, recrutés récemment par l'ANCS et intervenant dans les cliniques communautaires sous la supervision de leur nouveau « Référent droits humains », ouvrent la voie à une stratégie de plaidoyer plus durable et coordonnée.

| <b>Description des activités</b>  | <b>Organisation</b> | <b>Lieu/portée</b>  |
|---|---------------------|---|
| L'évaluation de l'environnement juridique de 2018 a été suivie de consultations pour l'élaboration d'un plan d'action en juin 2019.   | PNUD<br>ENDA Santé  | Échelle nationale   |
| Analyse des obstacles juridiques à la réduction des risques dans 5 pays, dont le Sénégal (2018). L'examen comportait un modèle de loi et de réglementation préliminaires visant à garantir les services de réduction des risques, utilisé par la suite pour étayer les propositions de réformes au Sénégal. | ANCS                | Échelle régionale   |
| Personnel dédié au plaidoyer en faveur des droits humains : quatre responsables de plaidoyer intervenant dans les cliniques communautaires sous la supervision du nouveau Référent droits humains de l'ANCS.  | ANCS                | Dakar, ainsi que les régions nord, centre et sud du Sénégal |

### **Recommandations**

- Les donateurs internationaux et les partenaires techniques doivent appuyer davantage les efforts entrepris, y compris par les populations-clés, en vue de favoriser les réformes législatives et réglementaires. En plus d'appuyer le renforcement des ressources humaines déployées dans le cadre des activités de plaidoyer, le financement doit aussi soutenir le développement et la mise en œuvre de stratégies en la matière, notamment à travers des programmes de microfinancement à destination des organisations communautaires. Les populations-clés doivent en effet pouvoir bénéficier d'un soutien financier et technique pour être en mesure de participer de manière concrète aux réformes législatives et réglementaires.
- Les donateurs internationaux et les partenaires techniques doivent appuyer des initiatives ciblées, portant sur des réformes législatives et réglementaires stratégiques prédéfinies, notamment dans les domaines où des efforts ont déjà été consentis, où des réformes s'imposent, et où les actions peuvent s'avérer fructueuses.

| Domaine programmatique de la lutte contre le VIH  | Résultat            |                      |
|---|---------------------|----------------------|
|   | Valeur de référence | Valeur à mi-parcours |
| Réduction de la discrimination basée sur le genre, des normes de genre néfastes et de la violence à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, en lien avec le VIH | 2,3                 | 3                    |

Comme observé pendant l'évaluation de référence, des efforts ont été déployés depuis déjà plusieurs années au Sénégal pour éliminer les obstacles liés au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, notamment grâce au développement de politiques et d'outils relatifs au VIH et à la violence sexuelle et basée sur le genre, mais aussi à l'organisation d'activités communautaires de sensibilisation. Bien qu'il soit difficile de dresser un tableau clair et complet de tous les efforts menés dans ce vaste domaine du programme de lutte contre le VIH, il convient de noter que les femmes victimes de violence, y compris les travailleuses du sexe, ont accès à certains services juridiques.

En décembre 2019, la loi portant sur la violence sexuelle a été modifiée afin de reconnaître le viol comme un « crime » (plutôt qu'un « délit », lequel constitue une infraction moins grave)<sup>73</sup>. De plus, grâce au soutien des partenaires techniques et financiers, plusieurs initiatives ont vu le jour en faveur des droits des femmes et des filles en matière de santé sexuelle et reproductive. Par exemple, la stratégie « All In », développée par le CNLS en partenariat avec l'UNICEF, est en cours de déploiement et devrait améliorer l'accès des jeunes et des adolescents aux services de prévention et de traitement du VIH ainsi qu'aux services de santé sexuelle et reproductive. Cette stratégie inclut des interventions liées à la lutte contre la violence basée sur le genre ainsi que des activités de plaidoyer contre le mariage précoce et en faveur d'une réforme législative pour permettre aux mineurs de moins de 15 ans d'accéder aux services de dépistage du VIH.

Plusieurs programmes visant à lever les obstacles liés au genre ont également été mis en œuvre avec le soutien de l'*Initiative 5 %* (parmi d'autres). Ceux-ci ont notamment pour objectif le renforcement des capacités des jeunes dirigeants sur des sujets relatifs à la sexualité, la promotion de l'éducation par les pairs dans les écoles, ainsi que l'organisation d'interventions pour l'adaptation des services de lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose aux besoins des enfants marginalisés<sup>74</sup>. On ignore si ces différentes interventions sont coordonnées de façon à garantir un impact maximal et éviter les redondances. Grâce au soutien des fonds à effet catalyseur du Fonds mondial, 30 jeunes dirigeants ont été formés sur les thèmes du VIH et de la violence sexuelle et basée sur le genre à travers le pays ; ces dirigeants ont ensuite pu organiser des discussions avec leurs pairs dans la plupart des régions du Sénégal<sup>75</sup>. Quelque 420 travailleurs du sexe formés comme éducateurs pour les pairs devaient recevoir une formation portant sur la violence basée sur le genre et la santé sexuelle et reproductive. Des interventions de proximité devaient également être organisées à l'intention des femmes et des jeunes consommateurs de drogues à Dakar, Mbour et Kaolack. Au moment de la rédaction de la présente évaluation à mi-parcours, on ignore si ces interventions ont bien été mises en œuvre. Cependant, il est clair que des efforts ont été entrepris par le Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar (CEPIAD), premier centre médical d'Afrique de l'Ouest à prescrire de la méthadone, en faveur de l'expansion des services accessibles aux femmes consommatrices de drogues : mise en place d'une clinique mobile proposant des services de soins gynécologiques (interrompus à l'heure actuelle en raison du COVID-19), organisation d'interventions de proximité de nuit pour les consommatrices de drogues et les travailleuses du sexe, recrutement de médiatrices communautaires, et organisation de groupes de discussion sur les thèmes du VIH et des droits humains pour les femmes<sup>76</sup>. Ces efforts demeurent toutefois insuffisants, et ces interventions doivent bénéficier d'un plus grand soutien, notamment sur le plan financier, afin de

développer davantage les services accessibles aux consommatrices de drogues, comme le souligne le plan stratégique pour 2020-2024 du CEPIAD.

De manière générale, les parties prenantes s'accordent à dire qu'il est essentiel de développer les services qui tiennent compte du genre pour les populations-clés et vulnérables du Sénégal, notamment les jeunes des populations-clés, les travailleurs et travailleuses du sexe « opérant dans la clandestinité » (qui ne sont donc pas déclarés), les femmes consommatrices de drogues, les femmes en détention et les femmes handicapées, comme le souligne le plan stratégique national quinquennal visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services.<sup>77</sup> Il convient d'accorder une attention particulière aux femmes enceintes, notamment celles issues des populations-clés, en raison du taux de mortalité élevé et du manque d'accès au traitement du VIH chez les très jeunes enfants au Sénégal.

Enfin, des interventions destinées aux personnes transgenres n'ont pas encore été mises en place au Sénégal. Une étude spécifique portant sur les personnes transgenres au Sénégal, qui devait être menée en 2019 avec le soutien des fonds à effet catalyseur du Fonds mondial, a été ajournée. Une estimation de la taille de la population transgenre au Sénégal devait être disponible d'ici la fin de l'année 2020. Les données sur la prévalence du VIH sont attendues en 2023. Si les parties prenantes ont noté une diminution de la stigmatisation et des discriminations à l'encontre des populations-clés par les professionnels de santé (voir la section précédente), elles ont également souligné qu'il était important de former les professionnels de santé afin qu'ils sachent prendre en charge les femmes et les membres des populations-clés victimes de violence basée sur le genre, notamment en matière de soins tenant compte des traumatismes et d'orientation vers d'autres services<sup>78</sup>.

### **Recommandations**

- Les maîtres d'œuvre de programmes, les partenaires techniques, le Gouvernement et les donateurs internationaux doivent veiller à ce que les parties prenantes locales impliquées dans la lutte contre le VIH aient connaissance des multiples initiatives mises en place au Sénégal pour réduire les obstacles liés au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, et à ce que celles-ci soient coordonnées en bonne et due forme.
- Ils doivent également renforcer leur soutien en faveur des interventions auprès des femmes issues des populations-clés et vulnérables, y compris les femmes consommatrices de drogues, les femmes en détention, les travailleuses du sexe (déclarées ou non déclarées), les jeunes femmes, les femmes transgenres, les femmes enceintes et les femmes handicapées, afin que celles-ci aient accès aux services de lutte contre le VIH et aux services de santé procréative.

### **Questions transversales relatives à la qualité et la pérennité des programmes**

Cette section s'intéresse aux considérations transversales qui couvrent les domaines du programme de lutte contre le VIH et qui s'avèrent primordiales pour garantir la qualité et la pérennité des programmes visant à lever les obstacles liés aux droits humains.

Selon la définition du Fonds mondial, un programme complet doit être qualitatif, et l'efficacité de ses activités visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH doit être reconnue à l'échelle internationale. Plusieurs éléments clés de qualité ont été identifiés, notamment : l'alignement sur les stratégies nationales ; l'intégration ou la mise en lien avec les services de prévention, de traitement et destinés aux populations-clés ; l'association de multiples programmes liés aux droits humains pour un impact maximal ; la suppression des redondances et des lacunes ; le renforcement de la pérennité des capacités en matière de droits

humains ; la prise en compte de l'environnement des bénéficiaires ; et enfin la mise en place d'une évaluation et d'un suivi rigoureux.

La collecte systématique de données sur les indicateurs de qualité des programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains ont dépassé la portée de la présente évaluation. Cependant, plusieurs composants clés de la qualité ont pu être identifiés grâce aux entretiens menés avec les maîtres d'œuvre, les organisations communautaires, les organismes des Nations Unies et les donateurs, et aux examens des données de certains programmes et activités.

### *La qualité au cœur des priorités*

De manière générale, les programmes connexes de défense des droits humains au Sénégal ont été bien intégrés aux interventions liées au VIH. Comme l'ont montré les programmes financés par les fonds de contrepartie et, plus récemment, les interventions du plan stratégique national quinquennal, des efforts ont été déployés pour garantir que les programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH se complètent mutuellement et traduisent une théorie du changement cohérente. D'après cette théorie du changement (décrite dans le plan stratégique national quinquennal) :

« La stigmatisation, les discriminations, les violences et les inégalités fondées sur le genre sont des obstacles au dépistage, à la prévention et aux soins relatifs au VIH et à la TB et ce, en particulier pour les membres des populations-clés et vulnérables. La lutte contre le VIH et la TB au Sénégal exige le renforcement des programmes visant à lever ces obstacles à travers la mise en place d'une réponse multisectorielle coordonnée et valorisée, dotée de moyens tant financiers qu'humains pour mettre en œuvre des programmes exhaustifs à l'échelle nationale et qui s'inscrivent dans la durée. Ces programmes ont pour objectif premier de garantir que les communautés concernées, et en particulier les populations-clés, sont informées de leurs droits pour pouvoir mieux les défendre et les revendiquer, protégées contre les abus et les discriminations, y compris au sein de leur communauté, et outillées pour être de véritables acteurs de changement et participer pleinement à la riposte contre le VIH. La participation des communautés ainsi que la mise en place de programmes spécifiques de sensibilisation, de formation et d'engagement communautaire permettront de garantir que l'ensemble des acteurs de la riposte et interlocuteurs des communautés soient sensibilisés, responsabilisés et que les autorités soient engagées dans la protection des droits humains en lien avec le VIH. Ceci est essentiel pour lutter contre les discriminations et la stigmatisation dans l'accès à la santé, garantir des services adaptés aux besoins des communautés, lutter contre les arrestations arbitraires et les violences policières, protéger les droits des communautés affectées par le VIH et garantir une mise en œuvre effective des interventions de lutte contre le VIH, notamment auprès de populations-clés. Enfin, des programmes spécifiques doivent être mis en œuvre pour lutter contre les inégalités et violences fondées sur le genre qui renforcent les vulnérabilités liées au VIH (...). »

Sur la base de cette théorie du changement, des programmes ont été mis en place dans les sept principaux domaines du programme liés au VIH et aux droits humains. Les programmes mis en œuvre auprès des forces de l'ordre à différents niveaux, notamment dans les écoles de police, aux échelons régional et national auprès des autorités, et sur le terrain dans les postes de police des localités où sont organisées des interventions liées au VIH, constituent des exemples d'une intégration et d'une complémentarité réussies. De même, l'implication de médiateurs, d'éducateurs pour les pairs et de dirigeants communautaires, notamment des *bajenu gox* (*marraines de quartier*), dans les programmes de défense des droits humains, traduit les efforts entrepris afin de favoriser la coordination de ces programmes et leur recours aux structures mises en place dans le cadre de la riposte au VIH au Sénégal. La même logique s'applique à la mise en place prochaine de services

juridiques et à la mobilisation de responsables de plaider au sein des cliniques de santé communautaires de l'ANCS. Des efforts ont également été consentis pour veiller à ce que le plan stratégique national quinquennal soit compatible avec les autres plans pertinents d'envergure nationale tels que le Plan stratégique national de lutte contre le SIDA, mais aussi avec ceux mis en place par les acteurs nationaux clés comme le CEPIAD, un centre de référence en matière de services et de plaider pour les consommateurs de drogues au Sénégal (et un acteur régional de premier plan), qui œuvre également pour l'intégration des efforts de lutte contre le VIH et la tuberculose.

Bien que cette évaluation rapide ne nous ait pas permis d'examiner plus en détail certains programmes, nous avons constaté que, selon différentes parties prenantes, plusieurs interventions se sont avérées utiles pour diminuer la stigmatisation, les discriminations et la violence perpétrées à l'encontre des populations-clés et vulnérables par les forces de l'ordre et les professionnels de santé. L'organisation de rencontres entre les représentants des populations-clés et les forces de l'ordre dans des postes de police, la mise en place de sessions LILO destinées au personnel de santé et le déploiement d'un réseau de médiateurs au sein des établissements de santé du pays constituent des exemples d'interventions utiles. Les parties prenantes ont par ailleurs noté que la population, de manière générale, y compris les populations-clés, avait une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des droits humains liés au VIH. Les populations-clés et vulnérables s'investissent généralement dans les programmes de défense des droits humains, notamment par l'intermédiaire de différents réseaux et organisations communautaires ; cependant, comme l'ont souligné les informateurs clés, leur contribution, y compris dans la conception des interventions, pourrait et devrait être renforcée. Le développement des capacités, plus particulièrement l'augmentation des ressources humaines, dédiées à la lutte et au plaider pour les droits humains devrait également permettre de renforcer la qualité des programmes de défense des droits humains, d'en améliorer la supervision et la coordination, et de consolider les activités de plaider stratégique pour les réformes législatives et réglementaires.

Pour améliorer la qualité des programmes, il est par ailleurs nécessaire de prendre davantage en compte les sous-groupes de populations, en particulier les jeunes et les femmes issus des populations-clés, ainsi que les personnes transgenres et les personnes en détention. Le Plan stratégique national de lutte contre le SIDA ne tient pas compte des personnes transgenres, et l'évaluation de référence a identifié des lacunes en matière d'accès aux services par les femmes transgenres. Depuis, des études prévoyant la collecte de données sur les personnes transgenres ont été programmées au Sénégal. Par ailleurs, le plan stratégique national quinquennal visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH considère les personnes transgenres comme une population-clé. Ce plan quinquennal propose également des interventions dans les prisons et auprès du personnel pénitentiaire, et appelle à une plus grande implication de la part de l'Observatoire national des lieux de privation de liberté. Des enquêtes complémentaires sont cependant nécessaires pour mieux comprendre les programmes mis en place pour les personnes en détention, et les besoins de celles-ci. Enfin, la qualité des programmes devra faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi rigoureux, s'appuyant sur l'établissement d'indicateurs clairs. Ces deux points semblent pour l'instant inexistantes au Sénégal, mais la mise en œuvre du plan stratégique national quinquennal devrait y remédier.

#### *Participation politique et communautaire*

À mi-parcours, des progrès substantiels ont été enregistrés en vue d'une riposte globale tendant à lever les obstacles qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH au Sénégal. Le financement et les engagements en faveur des interventions de défense des droits humains ont augmenté grâce aux subventions régionales et aux fonds de contrepartie alloués par le Fonds mondial. Certains programmes ont également reçu le soutien d'autres donateurs internationaux au profit des populations-clés et de la promotion des droits en matière de sexualité et de procréation. Comme l'a souligné l'un des informateurs clés, la subvention régionale du Fonds mondial allouée aux

droits humains a permis la mise en place à l'échelle nationale de plateformes de dialogue sur le VIH et les droits humains dont pourront bénéficier les partenaires, avec l'appui de l'initiative « Lever les obstacles ». « Les programmes de défense des droits humains existaient avant 2016, mais aujourd'hui, la riposte est mieux structurée, et la question des droits humains est réellement intégrée à la riposte au VIH. »<sup>79</sup>

Des considérations relatives aux droits humains sont prévues dans le Plan stratégique national de lutte contre le SIDA (2018-2022) et d'autres plans stratégiques récents, tels que le plan stratégique du CEPIAD mentionné précédemment ; des interventions destinées aux populations-clés sont également considérées comme une priorité. Par ailleurs, le pays remplit les conditions financières et programmatiques nécessaires pour débloquer les nouveaux fonds de contrepartie du nouveau cycle de subvention du Fonds mondial (NFM3). Ces fonds financeront, en partie, la mise en place d'un plan stratégique national quinquennal ambitieux visant à lever les obstacles juridiques qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, mais aussi aux services de lutte contre la tuberculose. Les programmes de défense des droits humains liés à la tuberculose n'ont pas encore été mis en œuvre au Sénégal ; le plan quinquennal et le financement dédié devraient contribuer à créer une nouvelle dynamique permettant d'intégrer les droits humains à la riposte à la tuberculose.

Ce plan quinquennal a été approuvé par différentes parties prenantes impliquées dans la riposte au VIH et à la tuberculose, dont le secteur de la justice, et sera coordonné sous la supervision du Conseil national de lutte contre le sida (CNLS), une institution gouvernementale présidée par le Premier ministre sénégalais.

Le Sénégal participe également au *Partenariat mondial pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH* co-animé par l'ONUSIDA, ONU Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+). La participation du Sénégal à ce partenariat pourrait renforcer l'engagement du pays en faveur de l'intégration des droits humains à la riposte contre le VIH et garantir une meilleure coordination des interventions mises en œuvre par les différents acteurs nationaux et internationaux. Fait notable, les différents acteurs reconnaissent aussi la nécessité de consacrer des ressources humaines formées aux programmes de défense des droits humains liés au VIH, notamment pour assurer la bonne coordination du plan stratégique quinquennal. Les bénéficiaires principaux du financement du Fonds mondial disposent d'un personnel compétent et investi dans la mise en œuvre des programmes de défense des droits humains (même si le plan stratégique recommande de renforcer davantage l'équipe du CNLS, surtout s'il souhaite jouer un rôle de premier plan dans l'application du plan). Grâce au soutien des fonds de contrepartie du Fonds mondial, l'ANCS a pu recruter un Référent droits humains, qui travaille depuis longtemps aux côtés de l'organisme sur les programmes liés aux droits humains. Elle a par ailleurs recruté quatre responsables de plaidoyer, qui interviendront dans ses cliniques communautaires.

Les populations-clés ont également reçu un soutien renforcé. Le RENAPOC est aujourd'hui un sous-bénéficiaire de la subvention du Fonds mondial. Plusieurs parties prenantes, notamment parmi les populations-clés, ont souligné que lesdites populations-clés avaient une meilleure connaissance de leurs droits et qu'elles étaient mieux armées pour les défendre. Les parties prenantes ont également noté que la corrélation entre les droits humains et le VIH était mieux comprise de manière générale, y compris au sein des forces de l'ordre et des professionnels de santé. Malgré ces améliorations, des membres des populations-clés, en particulier de la communauté LGBTI, continuent de faire face à des situations de violence et de harcèlement. Les acteurs communautaires, dont des représentants des populations-clés, ont souligné que leur travail et leur contribution dans le cadre de la riposte au VIH devaient bénéficier d'une meilleure reconnaissance et d'un soutien accru, notamment de la part

du Gouvernement. De plus, en tant qu'acteurs clés de la lutte contre le VIH, ils doivent être mieux protégés contre la violence et le harcèlement.

De manière générale, l'initiative « Lever les obstacles » a eu une incidence positive sur la riposte au VIH au Sénégal, mais il faut toutefois noter que les changements nés de cette initiative tardent à se faire sentir, et que les partenaires n'ont pas encore constaté de renforcement des programmes de défense des droits humains, notamment lorsqu'ils ne sont pas impliqués directement dans leur mise en œuvre. Les interventions de défense des droits humains financées par le Fonds mondial représentaient moins de 1 % des budgets de subvention pour la lutte contre le VIH alloués en 2018<sup>80</sup>, et les phases de négociation et de mise en œuvre des fonds de contrepartie octroyés aux programmes de défense des droits humains ont été retardées. En définitive, les évolutions positives prévues par les différents plans ne se sont pas toutes concrétisées sur le terrain (même si, au moment où nous finalisons cette évaluation rapide après les interruptions occasionnées par la première vague de COVID-19, nous avons observé des progrès en la matière).

Plusieurs raisons expliquent le retard de la mise en œuvre des programmes de défense des droits humains. En premier lieu, la demande de financement formulée en 2018 pour l'obtention de fonds de contrepartie pour les activités de défense des droits humains a pris du retard, et la mise en œuvre des programmes n'a pu commencer qu'en juin 2019<sup>81</sup>. Comme souligné par l'un des bénéficiaires principaux et mentionné dans l'Évaluation prospective pays du Fonds mondial, la mise en œuvre s'en est trouvée profondément affectée. En outre, l'année 2019 a été marquée par un contexte social particulièrement sensible, exacerbé par les propos violents et homophobes tenus par certains chefs religieux dans les médias et sur les réseaux sociaux ; des circonstances qui n'ont fait que retarder davantage la mise en œuvre des programmes de défense des droits humains. (On observe par exemple que les dépenses allouées aux activités de défense des droits humains soutenues par le Fonds mondial se sont révélées inférieures au montant prévu dans le budget établi pour cette période)<sup>82</sup>. En effet, en mars 2020, bon nombre de parties prenantes ont été forcées d'interrompre leurs activités en raison de la pandémie de COVID-19<sup>83</sup>. Par ailleurs, le fait que ENDA Santé qui, dans le cadre des précédentes subventions (et notamment dans le cadre de la subvention régionale allouée aux droits humains), comptait parmi les principaux maîtres d'œuvre des interventions et programmes de défense des droits humains pour les populations-clés, ne fasse plus partie des sous-bénéficiaires de l'ANCS, est également susceptible d'avoir affecté la mise en œuvre des programmes. En effet, si ENDA Santé a bien collaboré à l'Évaluation de référence ainsi qu'à l'évaluation de l'environnement juridique menées en 2018 pour le Sénégal, l'organisation n'a contribué que de manière limitée à la demande de financement de contrepartie élaborée cette même année, et n'a pas participé à l'élaboration de la demande de financement de contrepartie pour l'année 2020<sup>84</sup>. ENDA Santé figurait cependant parmi les membres du groupe de travail chargé de développer le plan quinquennal stratégique en 2020.

D'un point de vue général, les efforts doivent être accentués afin d'assurer la transparence et la bonne coordination des programmes de défense des droits humains. En effet, plusieurs parties prenantes, y compris l'ONUSIDA, certains représentants des populations-clés ainsi que divers consultants retenus pour soutenir le développement du plan quinquennal national, ont fait remarquer que bien que la communauté soit dorénavant activement impliquée dans les dialogues nationaux et dans l'élaboration des propositions de financement, la communication autour des activités ayant été approuvées et financées (y compris dans le cadre des fonds de contrepartie du Fonds mondial) ainsi que des interventions mises en œuvre et de leur échelle, laissait à désirer. Certains ont également fait part de leurs inquiétudes face à la redondance et au manque de coordination des différentes initiatives de défense des droits humains. Un trop grand nombre de consultations sur les questions liées à la programmation des activités de lutte contre le VIH et de défense des droits humains (dialogues au niveau national, évaluations de référence, évaluations de

l'environnement juridique et plans d'action associés, réunions multipartites, etc.), risque en effet de créer une certaine lassitude ; un paramètre que les parties prenantes locales ainsi que les donateurs internationaux, y compris le Fonds mondial, doivent prendre en considération. De même, à l'heure d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative « Lever les obstacles », il convient de noter que les parties prenantes locales, et en particulier les récipiendaires principaux, sont régulièrement sollicitées, notamment par le Fonds mondial, dans le but d'obtenir des informations (comme des rapports d'utilisation des fonds), réduisant ainsi leur capacité déjà limitée à travailler à la mise en œuvre des programmes.

### *Cartographie des donateurs*

Le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR), qui propose aux populations-clés et vulnérables des services liés au VIH, est un acteur majeur de l'action contre le VIH au Sénégal. Bien que son mandat n'inclue pas d'interventions de défense des droits humains, il soutient néanmoins quelques activités en la matière, dont la nouvelle étude de l'Index de stigmatisation menée en 2020<sup>85</sup>, la collecte de données relatives aux coûts informels induits par les services liés au VIH, ainsi que des campagnes de communication promouvant le message « Indétectable = non transmissible » (U=U) ayant pour objectif de réduire la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH<sup>86</sup>. Figurant également parmi les membres du groupe de travail, le PEPFAR n'a toutefois pas contribué à l'élaboration du plan quinquennal stratégique national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH (et la tuberculose).

Les autres donateurs internationaux mentionnés par les principales parties prenantes incluent notamment les Pays-Bas (voir par exemple l'initiative financée par Mama Cash pour la formation de travailleurs et travailleuses du sexe en tant qu'assistant(e)s juridiques), des donateurs français, comme Expertise France, qui a financé différents programmes liés à la santé sexuelle et reproductive, ainsi que Médicos del Mundo, qui a apporté un soutien non négligeable au RENAPOC, notamment à travers des activités de plaidoyer et la mise à disposition, pour les populations-clés, d'un avocat et d'un psychologue. Bien que cette évaluation ne permette pas de déterminer si le Sénégal a connu une augmentation des financements internationaux octroyés aux programmes de défense des droits humains axés sur la lutte contre le VIH au cours de ces dernières années, elle a permis de révéler que de plus en plus d'organisations communautaires s'attelaient actuellement à développer leurs propres partenariats avec des donateurs internationaux, notamment pour financer ce type de programmes.

### *Recommandations*

- Les récipiendaires principaux et autres maîtres d'œuvre de programmes sont invités à impliquer davantage les populations-clés et vulnérables dans les processus de conception, de mise en œuvre et de suivi des interventions, notamment à travers les organisations et réseaux communautaires.
- Il convient de mettre à profit le renforcement des capacités, et en particulier l'augmentation des ressources humaines dédiées à la lutte et au plaidoyer pour les droits humains, de sorte à garantir des programmes de défense des droits de qualité, à améliorer la supervision et la coordination, ainsi qu'à assurer un plaidoyer stratégique permanent pour la réforme des lois et politiques.
- Les récipiendaires principaux, le gouvernement et les donateurs internationaux doivent veiller à améliorer la qualité des programmes en prenant davantage en compte les sous-groupes de population, et en particulier les jeunes et les femmes appartenant aux populations-clés, ainsi que les personnes transgenres et les personnes en détention.
- Les récipiendaires principaux, les maîtres d'œuvre de programmes ainsi que le groupe de travail technique doivent assurer une évaluation et un suivi rigoureux, notamment à travers le

développement d'indicateurs clairs, dans le cadre de la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial pour 2021-2023 ainsi que du nouveau plan quinquennal pour l'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose.

- Toujours dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal, les parties prenantes locales sont également invitées à accentuer, avec le soutien des donateurs internationaux, leurs efforts pour la conclusion de nouveaux partenariats techniques et financiers, y compris au niveau national, de sorte non seulement à s'assurer que le plan quinquennal puisse être mis en œuvre dans son intégralité, mais également à garantir la coordination des interventions de lutte contre le VIH et de défense des droits humains au Sénégal.

## Partie III : Une efficacité de plus en plus probante

En s'attachant à réduire et éradiquer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose, l'initiative « Lever les obstacles » vise à améliorer l'adhésion et le recours à ces services de la part des communautés concernées. Une stratégie qui, à mi-parcours de l'initiative, semble déjà démontrer son efficacité, les programmes décrits dans les deux études de cas ci-dessous ayant en effet non seulement permis d'accroître l'estime de soi des travailleurs et travailleuses du sexe et de les sensibiliser davantage aux droits qui sont les leurs, mais également de favoriser une meilleure appréhension des interventions de lutte contre le VIH de la part des agents de police, de sorte à réduire la violence et le harcèlement policiers.

### Étude de cas n° 1 : Formation des travailleurs et travailleuses du sexe au métier d'assistant juridique

Depuis le lancement de l'initiative, en 2017, par l'organisation And Soppeku (accompagnant les travailleurs et travailleuses du sexe) et l'AJS, et grâce au soutien apporté par le Fonds mondial, la Foundation for a Just Society (FJS), Mama Cash et ENDA Santé, 118 travailleurs et travailleuses du sexe originaires de l'ensemble du pays ont pu être formés en tant qu'assistants juridiques. À travers plusieurs sessions organisées tout au long de l'année 2017 et 2018, les participants et participantes à ces formations ont été sensibilisés à une série de thèmes juridiques autour du travail du sexe (législation encadrant le travail du sexe, violences sexuelles, statut des travailleurs et travailleuses du sexe, etc.). Ils ont ainsi appris à documenter les atteintes commises à l'encontre des travailleurs et travailleuses du sexe et à accompagner leurs pairs dans les démarches entreprises en réponse à ces violations, notamment en ce qui concerne le dépôt de plainte auprès des forces de police et/ou le signalement des faits à l'une des cliniques juridiques de l'AJS. Ces sessions de formation ont également permis aux participants et participantes de mieux comprendre l'environnement juridique actuel régissant le travail du sexe, d'apporter leur point de vue en la matière et d'échanger autour des violences qu'ils ont pu expérimenter dans le cadre de leur activité, y compris de la part des forces de l'ordre. Les assistants juridiques ainsi formés ont affirmé avoir amélioré leur connaissance des droits des travailleurs et travailleuses du sexe et ont donc recommandé d'étendre ces formations aux régions du nord et du centre du pays ainsi qu'à d'autres domaines juridiques.

Bien que les financements soient insuffisants pour renouveler ou élargir le champ et la portée de ces formations, les assistants juridiques formés au cours de ces dernières années sont toujours en activité. Ils continuent ainsi à délivrer des informations juridiques à leurs pairs ainsi qu'à fournir des services de soutien et d'orientation aux cliniques juridiques, y compris pour les questions relatives à l'accès aux services de santé, à l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès, aux extorsions policières ainsi qu'aux violences basées sur le genre. Ces services d'assistance juridique font partie intégrante des services liés au VIH qu'And Soppeku propose aux travailleurs et travailleuses du sexe. Ces services sont considérés comme bénéfiques pour améliorer leur éducation juridique, renforcer leur autonomie et prévenir les atteintes à leur encontre. En effet, grâce à ces interventions, les travailleurs et travailleuses du sexe bénéficient non seulement d'un accompagnement pour leurs démarches administratives, mais savent également quand porter plainte et à qui s'adresser en cas de violation de leurs droits. Les assistants juridiques ont également pour rôle de relayer à leurs pairs les informations communiquées par les cliniques juridiques. Sur le long terme, les représentants des travailleurs et travailleuses du sexe estiment que ce type de programmes, en informant les personnes concernées sur leurs droits ainsi qu'en les incitant à les défendre, contribuera à réduire les violences et les violations des droits humains à l'encontre de leurs semblables. Ils sont convaincus que ces interventions, notamment lorsqu'elles débouchent sur des plaintes officielles et des poursuites, permettront de sensibiliser les forces de l'ordre aux violations des droits humains et aux autres atteintes dont sont victimes les travailleurs et travailleuses du sexe au Sénégal. À terme, ces interventions, en plus de renforcer l'estime

personnelle des travailleurs et travailleuses du sexe, pourront également participer à faciliter leur accès aux soins. Les personnes concernées seront plus susceptibles de faire confiance aux services de santé si, en cas de violation de leurs droits, elles peuvent y trouver de l'aide en vue d'obtenir réparation. Un des défis majeurs consiste donc à maintenir ces services et à les généraliser à l'ensemble du pays, de sorte à pouvoir renouveler les sessions de formation au métier d'assistant juridique et les proposer à autant de personnes que possible. En outre, il convient de mettre en place un système de coordination nationale afin de pouvoir suivre les différents cas de manquement aux droits des travailleurs et travailleuses du sexe, documenter les activités mises en œuvre et suivre l'impact de ces dernières sur lesdits cas au fil du temps.

### Étude de cas n° 2 : Échanges avec la police locale

Des efforts sont également en cours pour renforcer le dialogue entre les forces de police et les organisations communautaires (représentant les personnes homosexuelles et bisexuelles, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs et travailleuses du sexe, ainsi que les consommateurs de drogues) dans les postes de police des localités où des programmes de lutte contre le VIH sont mis en œuvre. Bien que de telles interventions ne constituent pas une nouveauté au Sénégal, celles-ci nécessitent d'être constamment renouvelées en raison de la rotation élevée du personnel de police. Cependant, dans l'idéal, elles devraient se révéler bénéfiques pour l'ensemble des populations-clés. En ce sens, les financements à effet catalyseur débloqués par le Fonds mondial ont permis de soutenir la tenue de 40 sessions de dialogue par an dans l'ensemble du pays. Au moment de la rédaction de ce rapport et grâce à ces financements, des discussions ont ainsi pu être organisées dans la plupart des postes de police de Dakar, de Thiès et de Ziguinchor. Ces échanges avec les agents de police permettent aux représentants des populations-clés ainsi qu'au personnel de l'ANCS d'exposer leurs sujets de préoccupation respectifs. L'utilisation problématique par les forces de l'ordre de préservatifs en tant qu'éléments de preuve pour incriminer les personnes homosexuelles et bisexuelles ainsi que les hommes entretenant des rapports sexuels avec d'autres hommes a notamment été abordée, en insistant sur les conséquences de telles pratiques sur les efforts de prévention du VIH. Ces discussions constituent également l'opportunité d'identifier, parmi les forces de l'ordre, de potentiels médiateurs qui pourraient aider à résoudre les éventuels conflits entre les agents de police et les membres de la communauté, y compris en cas d'arrestation ou de violences. Par ailleurs, lors de ces sessions, les services de police sont informés des prochaines interventions de proximité devant avoir lieu, de sorte à prévenir tout harcèlement ou toute interférence de leur part avec les services liés au VIH. L'adoption, à Mbour, en décembre 2019, d'un arrêté préfectoral exigeant des autorités de police qu'elles facilitent les interventions de proximité liées au VIH plutôt que d'y faire obstruction, constitue un parfait exemple des changements bénéfiques favorisés par ces dialogues et crée un précédent sur lequel s'appuyer pour orienter les prochaines interventions de sensibilisation des forces de l'ordre au niveau national. Même si l'impact réel de ces sessions de dialogue n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation, les principales parties prenantes, dont des membres des populations-clés, s'accordent à dire que celles-ci ont amélioré la compréhension des interventions liées au VIH par les forces de police, contribuant ainsi à prévenir le harcèlement policier et les arrestations<sup>87</sup>. Les représentants des travailleurs et travailleuses ont en effet indiqué avoir observé une réduction de la violence policière<sup>88</sup>.

## Annexe I : Récapitulatif des recommandations

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, un certain nombre de recommandations (voir ci-dessous) portant sur différents domaines ont été émises, et ce dans l'objectif de renforcer et d'entretenir un environnement favorable aux programmes, tout en assurant leur exhaustivité et en engendrant des changements en la matière.

Pour plus de détails, se référer au tableau présentant l'ensemble complet des recommandations émises.

### Recommandations principales

|   |
|---|
| <b>Création d'un environnement favorable</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Le Gouvernement du Sénégal ainsi que les donateurs internationaux sont invités à soutenir les institutions gouvernementales et la société civile dans la mise en œuvre du plan quinquennal national en finançant des activités de défense des droits humains et en prenant en charge les frais induits par les ressources humaines nécessaires à leur mise en œuvre.</li><li>• Les bénéficiaires principaux, le Gouvernement ainsi que les donateurs internationaux doivent non seulement veiller à la transparence et à la coordination des financements approuvés pour les activités de défense des droits humains et de lutte contre le VIH et la tuberculose au Sénégal, mais également assurer une communication efficace autour de ces financements. À cette fin, ils doivent soutenir le groupe de travail technique chargé de superviser la mise en œuvre du plan quinquennal, y compris dans le cadre de ses réunions régulières.</li><li>• Les populations-clés doivent participer pleinement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la supervision des activités de lutte contre le VIH et de défense des droits humains au Sénégal. Leur participation à la riposte au VIH doit en effet être davantage valorisée, y compris par le Gouvernement.</li></ul> |
| <b>Déploiement des programmes à grande échelle</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• La participation de médiateurs, de responsables, de formateurs et d'assistants juridiques communautaires issus des populations-clés et vulnérables, ainsi que d'autres acteurs communautaires, tels que les « Bajenu Gox » (marraines de quartier) et les « mères mentors » doit être renforcée et élargie, compte tenu de leur rôle central dans chacun des sept principaux domaines programmatiques relatifs aux droits humains et au VIH.</li><li>• Le Gouvernement et les donateurs internationaux doivent prendre et soutenir de nouvelles mesures afin de protéger les acteurs communautaires des violences et du harcèlement auxquels ils sont exposés dans le cadre de leurs activités de lutte contre le VIH.</li></ul>  |
| <b>Qualité et pérennité des programmes</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Les bénéficiaires principaux, le gouvernement et les donateurs internationaux doivent veiller à améliorer la qualité des programmes en prenant davantage en compte les sous-groupes de population, et en particulier les jeunes et les femmes appartenant aux populations-clés, ainsi que les personnes transgenres et les personnes en détention.</li><li>• Les bénéficiaires principaux, les maîtres d'œuvre de programmes ainsi que le groupe de travail technique doivent assurer une évaluation et un suivi rigoureux des activités de défense des droits humains et de lutte contre le VIH.</li><li>• Les bénéficiaires principaux, les maîtres d'œuvre de programmes, le groupe de travail technique ainsi que le Gouvernement et les donateurs internationaux sont invités à soutenir les efforts entrepris par les parties prenantes locales en vue de conclure de nouveaux partenariats techniques et financiers, y compris au niveau national, pour la mise en œuvre du plan quinquennal national.</li></ul>   |



## Recommandations complètes

| Recommandations transversales         |  |
|---------------------------------------|--|
| Création d'un environnement favorable | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Gouvernement du Sénégal ainsi que les donateurs internationaux, dont le Fonds mondial, sont invités à soutenir les institutions gouvernementales et la société civile dans la mise en œuvre du plan quinquennal national en finançant des activités de défense des droits humains et en prenant en charge les frais induits par les ressources humaines nécessaires à leur mise en œuvre.</li> <li>Le Gouvernement, les bénéficiaires principaux, les donateurs internationaux ainsi que les partenaires techniques, comme l'ONUSIDA, doivent veiller à ce que les maîtres d'œuvre du plan, qu'ils soient issus d'institutions gouvernementales ou de la société civile, possèdent les capacités techniques nécessaires à l'exécution du plan, et notamment une connaissance approfondie du VIH, de la tuberculose, des droits humains et des populations-clés.</li> <li>Les bénéficiaires principaux, les donateurs internationaux ainsi que le Gouvernement doivent veiller à améliorer la transparence et le partage d'informations sur les financements approuvés pour les activités de défense des droits humains et de lutte contre le VIH et la tuberculose au Sénégal, notamment les budgets, les plans de travail et les modalités de mise en œuvre des subventions. Ils doivent soutenir le groupe de travail technique chargé de superviser la mise en œuvre du plan quinquennal, y compris dans le cadre de ses réunions régulières.</li> <li>Davantage d'efforts sont nécessaires en vue de favoriser l'engagement de la société civile, et notamment des membres de la communauté LGBTI, dans l'action de lutte contre le VIH ; les institutions gouvernementales, en particulier, doivent reconnaître la valeur de leur contribution. Il convient également de soutenir les campagnes de communication menées par les organisations communautaires autour de leur contribution à la lutte contre le VIH. En outre, il est primordial d'assurer une communication régulière sur l'avancée de la mise en œuvre du plan stratégique ainsi que sur les meilleures pratiques en la matière.</li> </ul>                           |
| Qualité et pérennité des programmes   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les bénéficiaires principaux et autres maîtres d'œuvre de programmes sont invités à impliquer davantage les populations-clés et vulnérables dans les processus de conception, de mise en œuvre et de suivi des interventions, notamment à travers les organisations et réseaux communautaires.</li> <li>Il convient de mettre à profit le renforcement des capacités, et en particulier l'augmentation des ressources humaines dédiées à la lutte et au plaidoyer pour les droits humains, de sorte à garantir des programmes de défense des droits de qualité, à en améliorer la supervision et la coordination, ainsi qu'à assurer un plaidoyer stratégique permanent pour la réforme des lois et politiques.</li> <li>Les bénéficiaires principaux, le gouvernement et les donateurs internationaux doivent veiller à améliorer la qualité des programmes en prenant davantage en compte les sous-groupes de population, et en particulier les jeunes et les femmes appartenant aux populations-clés, ainsi que les personnes transgenres et les personnes en détention.</li> <li>Les bénéficiaires principaux, les maîtres d'œuvre de programmes ainsi que le groupe de travail technique doivent assurer une évaluation et un suivi rigoureux, notamment à travers le développement d'indicateurs clairs, dans le cadre de la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial pour 2021-2023 ainsi que du nouveau plan quinquennal pour l'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose.</li> <li>Toujours dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal, les parties prenantes locales sont également invitées à accentuer, avec le soutien des donateurs internationaux, leurs efforts pour la conclusion de nouveaux partenariats techniques et financiers, y compris au niveau national, de sorte non seulement à s'assurer que le plan quinquennal puisse être mis en œuvre dans son intégralité, mais également à garantir la coordination des interventions de lutte contre le VIH et de défense des droits humains au Sénégal.</li> </ul> |

| Recommandations en matière de lutte contre le VIH, par domaine programmatique |  |
|---|--|
| Réduction de la stigmatisation et de la discrimination                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les bénéficiaires principaux, les autres organisations de la société civile ainsi que le Gouvernement doivent adopter, avec le soutien des donateurs, des mesures en vue de protéger les acteurs communautaires engagés dans la lutte contre le VIH, et notamment les travailleurs de proximité et les responsables communautaires intervenant auprès des populations-clés, contre les violences et le harcèlement auxquels les exposent leurs activités (homosexualité, bisexualité, rapports sexuels avec des hommes, travail du sexe et consommation de drogues).</li> <li>L'action collective, et notamment la communication émanant des principales parties prenantes engagées dans la lutte contre le VIH, doit également être renforcée face aux attaques ciblant les membres des populations-clés.</li> </ul> |

|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les récipiendaires principaux, en collaboration avec les populations-clés et les partenaires techniques, doivent repenser et renforcer leurs interventions auprès des médias et des chefs religieux afin de sensibiliser de nouveaux leaders et personnalités influentes et de susciter leur participation plus efficace à la lutte contre le VIH.</li> <li>• Les récipiendaires principaux, le Gouvernement et les donateurs internationaux doivent continuer à soutenir le renforcement de la riposte communautaire au VIH, notamment en consolidant les organisations communautaires et en facilitant la participation des populations-clés à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de défense des droits humains, y compris les programmes de sensibilisation des chefs religieux, des médias et des responsables communautaires.</li> <li>• Il convient également d'élargir et de renouveler les dialogues communautaires autour des questions stratégiques aux niveaux provincial et local afin de sensibiliser les dirigeants influents et les autorités locales, de contribuer à la réduction de la stigmatisation et de la discrimination au sein des communautés dans leur ensemble, et d'assurer la continuité des programmes de lutte contre le VIH.</li> <li>• Les interventions visant à réduire la stigmatisation et la discrimination au sein de l'environnement familial, notamment en accompagnant les membres des populations-clés ayant subi la discrimination et le rejet de leurs proches, doivent être davantage développées.</li> <li>• Les récipiendaires principaux et les donateurs internationaux doivent veiller à la mise en œuvre des programmes visant à documenter et à traiter les cas de stigmatisation, de discrimination et autres atteintes commises à l'encontre des personnes vivant avec le VIH et des populations-clés dans l'ensemble du pays.</li> </ul>  |
| <p>Formation des agents de santé aux droits humains et aux questions éthiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Gouvernement et les donateurs internationaux doivent accroître les financements en faveur de la sensibilisation des agents de santé et du personnel des établissements de santé (comme les agents de sécurité et les agents d'accueil) aux droits humains, afin d'assurer l'intégralité et la continuité des formations.</li> <li>• Le Gouvernement, les donateurs et les récipiendaires principaux doivent veiller à ce que les formations en matière de droits humains s'adressent également aux agents de santé qui travaillent avec les femmes enceintes.</li> <li>• Le Gouvernement et les récipiendaires principaux doivent veiller à ce que les modules consacrés au VIH et aux droits humains soient intégrés efficacement au programme d'enseignement des écoles de santé et qu'ils s'adressent à un public professionnel varié, notamment aux médecins, au personnel infirmier, aux sages-femmes ainsi qu'aux travailleurs sociaux.</li> <li>• Le Gouvernement et les récipiendaires principaux doivent veiller à la dispense complète et à la continuité des formations proposées, afin d'augmenter la capacité des agents de santé à répondre aux besoins de toutes les populations-clés, y compris les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.</li> <li>• Le Gouvernement, les récipiendaires principaux et les donateurs doivent veiller à ce que les médiateurs communautaires bénéficient du soutien nécessaire pour mener à bien leurs missions dans les établissements de santé et sur le terrain (par exemple : formation et supervision régulières, badges nominatifs officiels, etc.).</li> <li>• Le Gouvernement, les récipiendaires principaux et les donateurs doivent veiller à ce que les professionnels de santé disposent des ressources nécessaires pour mieux protéger les droits de leurs patients, en développant à leur intention des outils et documents portant sur les questions liées au conseil, à la confidentialité et au dépistage du VIH, ainsi que sur la prise en charge de la violence basée sur le genre.</li> <li>• Les récipiendaires principaux, les donateurs internationaux et les partenaires techniques doivent renforcer la capacité des représentants des populations-clés à engager le dialogue avec les agents de santé et les autorités sanitaires aux niveaux local, provincial et national.</li> </ul> |
| <p>Sensibilisation des législateurs et des forces de l'ordre</p>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Gouvernement et les donateurs internationaux doivent renforcer leur soutien et leur financement en faveur des interventions de sensibilisation et de défense des droits humains auprès des forces de police, et ce à tous les niveaux. Des dialogues doivent être organisés de façon régulière à l'échelle locale dans toutes les localités où des programmes de lutte contre le VIH ont été mis en place, en raison de la forte rotation du personnel de police.</li> <li>• Le Gouvernement et les récipiendaires principaux doivent veiller à ce que les modules consacrés au VIH et aux droits humains soient intégrés efficacement au programme des centres de formation des policiers.</li> <li>• Il est essentiel d'appuyer les efforts menés par les organisations communautaires, les institutions gouvernementales et les forces de l'ordre pour améliorer les pratiques policières à long terme, notamment en élaborant des directives relatives aux programmes de lutte contre le VIH et aux populations-clés, destinées aux fonctionnaires de police.</li> </ul>  |

|   |  |
|---|--|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités de plaider en faveur de l'évolution de l'environnement juridique et les engagements pris sur les plans politique et législatif doivent être étroitement coordonnés, notamment à travers un travail de préparation et de suivi de la part des défenseurs des droits.</li> <li>• Les récipiendaires principaux, les donateurs internationaux et les partenaires techniques doivent encourager les représentants des populations-clés à nouer un dialogue avec les décideurs politiques et les législateurs de façon régulière.</li> <li>• La conduite d'enquêtes complémentaires sur les programmes de défense des droits humains en milieu carcéral est recommandée.</li> </ul>  |
| Éducation juridique   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement, les donateurs internationaux et les récipiendaires principaux doivent veiller à ce que les séances de formation d'éducation juridique soient proposées en continu et accessibles à toutes les populations-clés et vulnérables, y compris les jeunes issus des populations-clés, les personnes en détention, les personnes handicapées et les femmes enceintes.</li> <li>• Les entités chargées de la mise en œuvre des programmes, y compris les récipiendaires principaux, doivent veiller à ce que les sessions de formation proposent des informations concrètes sur un éventail de sujets concernant l'ensemble des populations-clés et vulnérables du Sénégal, y compris les jeunes issus des populations-clés, les personnes en détention, les personnes handicapées et les femmes enceintes. Le cas échéant, les supports développés pour ces formations doivent être disponibles en plusieurs langues et dans des formats accessibles aux personnes analphabètes.</li> </ul>   |
| Services juridiques   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les récipiendaires principaux doivent intégrer les services juridiques au sein des cliniques communautaires de lutte contre le VIH afin de garantir une bonne couverture géographique, l'accès à ces services par l'ensemble des populations-clés, ainsi que la pérennité du programme.</li> <li>• Le Gouvernement et les donateurs internationaux doivent accroître leurs financements en faveur de la formation et de l'accompagnement des assistants juridiques au sein des populations-clés et vulnérables, et intensifier les activités de sensibilisation menées auprès des dirigeants communautaires locaux impliqués dans les actions de médiation.</li> </ul>  |
| Suivi et réforme des lois, des réglementations et des politiques relatives au VIH   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les donateurs internationaux et les partenaires techniques doivent appuyer davantage les efforts entrepris, y compris par les populations-clés, en vue de favoriser les réformes législatives et réglementaires. En plus d'appuyer le renforcement des ressources humaines déployées dans le cadre des activités de plaider, le financement doit aussi soutenir le développement et la mise en œuvre de stratégies en la matière, notamment à travers des programmes de microfinancement à destination des organisations communautaires. Les populations-clés doivent en effet pouvoir bénéficier d'un soutien financier et technique pour être en mesure de participer de manière concrète aux réformes législatives et réglementaires.</li> <li>• Les donateurs internationaux et les partenaires techniques doivent appuyer des initiatives ciblées, portant sur des réformes législatives et réglementaires stratégiques prédéfinies, notamment dans les domaines où des efforts ont déjà été consentis, où des réformes s'imposent, et où les actions peuvent s'avérer fructueuses.</li> </ul> |
| Réduction de la discrimination basée sur le genre, des normes de genre néfastes et de la violence à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, en lien avec le VIH | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les maîtres d'œuvre de programmes, les partenaires techniques, le Gouvernement et les donateurs internationaux doivent veiller à ce que les parties prenantes locales impliquées dans la lutte contre le VIH aient connaissance des multiples initiatives mises en place au Sénégal pour réduire les obstacles liés au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, et à ce que celles-ci soient coordonnées en bonne et due forme.</li> <li>• Ils doivent également renforcer leur soutien en faveur des interventions auprès des femmes issues des populations-clés et vulnérables, y compris les femmes consommatrices de drogues, les femmes en détention, les travailleuses du sexe (déclarées ou non déclarées), les jeunes femmes, les femmes transgenres, les femmes enceintes et les femmes handicapées, afin que celles-ci aient accès aux services de lutte contre le VIH et aux services de santé procréative.</li> </ul>   |

## Annexe II : Méthodologie

### Méthodes

L'évaluation à mi-parcours menée dans le cadre de l'initiative « Lever les obstacles » au Sénégal visait initialement à :

- 1) Évaluer les progrès effectués, et notamment l'exhaustivité des actions mises en place, pour éradiquer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose (conformément à la cible de l'indicateur clé de résultats KPI 9a), et apporter les éventuelles corrections nécessaires ;
- 2) Éclairer les futurs investissements en faveur de la réduction des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose (y compris, sans toutefois s'y limiter, les investissements du Fonds mondial pour le cycle d'allocation 2020-2022) ;
- 3) Éclairer la nouvelle stratégie du Fonds mondial.

L'évaluation devait notamment « fournir des informations sur les progrès effectués depuis l'évaluation de référence, en se basant sur les étapes clés franchies, les indicateurs approximatifs et les premiers signes qualitatifs susceptibles de démontrer l'impact de l'initiative sur les pays sélectionnés, notamment à travers l'étude de cas des programmes les plus performants<sup>89</sup>. »

Cependant, au cours des évaluations à mi-parcours des programmes, et en réponse aux sollicitations de l'équipe du Fonds mondial dédiée à la défense des droits humains, les objectifs des évaluations ont été revus pour se concentrer davantage sur les indicateurs relatifs à la qualité des programmes et de la programmation. Le critère de l'intégration des programmes a notamment été remplacé par divers critères portant sur les services de dépistage, de prévention et de traitement ; sur la capacité à instaurer le respect des droits humains ; sur la prise en compte des questions de genre ; et sur l'utilisation des systèmes de suivi et d'évaluation.

Pour les besoins de ces évaluations, les pays ont été classés en trois catégories, correspondant chacune à un niveau d'évaluation différent, à savoir : évaluation approfondie, évaluation programmatique et évaluation rapide (voir le tableau ci-dessous). Le Sénégal, pour sa part, a fait l'objet d'une évaluation rapide.

| Type d'évaluation à mi-parcours | Pays   |
|---------------------------------|--|
| Évaluation rapide               | <ul style="list-style-type: none"><li>• Bénin</li><li>• République démocratique du Congo (rapide +)</li><li>• Honduras</li><li>• Kenya</li><li>• Sénégal</li><li>• Sierra Leone</li><li>• Tunisie</li><li>• Ouganda (rapide +)</li></ul> |
| Évaluation programmatique       | <ul style="list-style-type: none"><li>• Botswana</li><li>• Cameroun</li><li>• Côte d'Ivoire</li><li>• Indonésie</li><li>• Jamaïque</li><li>• Kirghizistan</li><li>• Mozambique</li><li>• Népal</li><li>• Philippines</li></ul>           |

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Évaluation approfondie</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ghana</li> <li>• Afrique du Sud</li> <li>• Ukraine</li> </ul> |
|-------------------------------|--|

L'ensemble des évaluations comprenait une étude des principaux documents et rapports afférents au programme, ainsi que de tout document susceptible de fournir des indications quant aux évolutions observées dans le contexte national et le contexte de mise en œuvre du programme. L'évaluation rapide menée pour le Sénégal contenait également un certain nombre d'entretiens individuels avec des informateurs clés, lesquels avaient été sélectionnés parmi les bénéficiaires principaux et sous-bénéficiaires des subventions du Fonds mondial ainsi que parmi les représentants du Gouvernement, des donateurs et de la société civile. Ces entretiens ont été menés selon une approche semi-structurée, couvrant les questions et domaines suivants :

| <b>Évaluation des programmes de l'initiative « Lever les obstacles »</b> |  |
|--|--|
| <b>Critères</b>  | <b>Questions</b>   |
| <b>Portée</b>  | Quelles populations-clés et vulnérables le programme couvre-t-il ?   |
|  | Le programme s'attaque-t-il aux obstacles liés aux droits humains les plus significatifs dans le pays de mise en œuvre ?   |
|  | Quels sont les professionnels de santé, agents des forces de l'ordre, etc., concernés par le programme ?   |
|  | Le programme comprend-il des interventions de lutte contre le VIH et la tuberculose ?  |
| <b>Échelle</b>   | Quelle est la couverture géographique du programme ?   |
|  | Le programme couvre-t-il aussi bien les zones urbaines que rurales ?   |
|  | Combien de personnes le programme touche-t-il et où ces personnes vivent-elles ?   |
|  | Dans quelle mesure l'ampleur du programme a-t-elle été étendue depuis 2016 ?   |
|  | L'ampleur du programme devrait-elle augmenter davantage dans le cadre du plan pluriannuel ?  |
| <b>Durabilité</b>  | Le programme est-il financé par le pays de mise en œuvre ? Quel est le niveau de sécurité de ce financement ?  |
|  | Le programme bénéficie-t-il d'un financement autre que celui octroyé par le Fonds mondial ? Quel est le niveau de sécurité de ce financement ?   |
|  | Le programme s'attache-t-il à institutionnaliser les efforts visant à réduire les obstacles liés aux droits humains (par exemple, en intégrant dans les formations préalables à la mise en place des services, des modules de sensibilisation aux problématiques relatives à la stigmatisation et à la discrimination) ? |
|  | Le programme ne fait-il pas double emploi avec un programme existant ?   |
|  | Le programme est-il, le cas échéant, ancré dans les communautés ?  |
|  | Quelles mesures ont-elles été mises en place afin de garantir la pérennité du programme ?  |
|  |  |
| <b>Intégration</b>   | Les programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains sont-ils bien intégrés dans les Plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH et la tuberculose ?  |
|  | Le programme est-il intégré aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose existants ? (ce qui est également un gage de durabilité)  |

|                |  |
|----------------|--|
|                | Le programme est-il intégré aux autres programmes de défense des droits humains ainsi qu'aux programmes mis en place à destination de populations spécifiques ?  |
|                | Quelle est l'étroitesse de la collaboration entre le maître d'œuvre du programme et les autres maîtres d'œuvre travaillant ou s'appuyant sur des programmes de défense des droits humains ? (le cas échéant) |
|                | Le programme s'attaque-t-il aux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, mais également aux services de lutte contre la tuberculose ? (le cas échéant)   |
| <b>Qualité</b> | Le programme est-il conçu conformément aux meilleures données disponibles en matière de mise en œuvre ?  |
|                | Le programme est-il mis en œuvre conformément aux meilleures données disponibles ?   |
|                | Les personnes chargées de la mise en œuvre du programme possèdent-elles les connaissances nécessaires en matière de droits humains ?   |
|                | Les différents programmes sont-ils coordonnés de manière pertinente de sorte à pouvoir répondre aux problématiques structurelles de manière globale ?  |
|                | Le programme bénéficie-t-il d'un système de suivi et d'évaluation ?  |
|                | Le programme est-il sensible au genre et adapté à l'âge des individus auxquels il s'adresse ?  |

Sur la base des informations recueillies lors de ces entretiens, il a été demandé aux informateurs clés de bien vouloir fournir des documents et données supplémentaires (aussi bien quantitatives que qualitatives), de sorte à pouvoir alimenter les analyses portant sur les différents domaines du programme. La liste des documents et informateurs clés consultés pour la rédaction du présent rapport est disponible en annexe.

Entamée en juin 2020, l'évaluation a été finalisée au mois d'octobre de cette même année. Après que les documents ont été dûment examinés et les informateurs clés consultés, une version préliminaire du présent rapport a été transmise à l'équipe du Fonds mondial dédiée à la défense des droits humains, au programme d'assistance technique en matière de communautés, de droits et de genre, ainsi qu'à l'équipe de pays du Sénégal, dans la perspective de recueillir leurs observations, lesquelles ont été prises en compte dans le rapport d'évaluation final, lorsque jugées pertinentes.

| Composantes de l'évaluation  | Équipe de recherche                   | Dates                  |
|--|---------------------------------------|------------------------|
| Étude documentaire des rapports de programmes disponibles, des informations épidémiologiques et d'autres documents contextuels | Cécile Kazatchkine<br>Julie Mabilat   | Juin-juillet 2020      |
| Entretiens à distance avec 14 informateurs clés représentant neuf parties prenantes  | Cécile Kazatchkine<br>Julie Mabilat   | Juillet – octobre 2020 |
| Présentation des principales conclusions du rapport au Fonds mondial   | Cécile Kazatchkine<br>Richard Elliott | Décembre 2020          |
| Soumission du rapport révisé et finalisé au Fonds mondial  | Cécile Kazatchkine<br>Richard Elliott | Janvier-avril 2021     |

### Barème d'évaluation détaillé

Aux fins de l'évaluation à mi-parcours pour le Sénégal, les chercheurs ont attribué indépendamment une note aux sept programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains et au VIH, pondérée équitablement (voir le tableau ci-dessous) en fonction de l'échelle géographique couverte par chaque domaine de programme pour chaque population-clé concernée. Les notations ont ensuite été comparées et débattues de sorte à parvenir à une décision consensuelle, une note moyenne ayant été attribuée en cas de désaccord persistant. Par ailleurs, l'échelle du barème d'évaluation ayant été modifiée en 2019 pour permettre une plus grande précision, les chercheurs

ont également révisé, sur la base de ce nouveau processus, les notations attribuées dans le cadre de l'évaluation de référence.

| Notation | Échelle                             | Définition  |
|----------|-------------------------------------|---|
| 0        | Absence de programme                | Aucun programme ou activité officiel(le) n'a été identifié(e).  |
| 1        | Activités ponctuelles               | Initiative pilote, à durée limitée.   |
| 2        | Petite échelle                      | Initiative permanente à échelle géographique limitée (p. ex. couvrant une seule ou peu de zones géographiques – représentant moins de 20 % du territoire national) et n'atteignant la population cible que de manière restreinte.<br>2.0 : initiative couvrant moins de 35 % de la population cible<br>2.3 : initiative couvrant entre 35 et 65 % de la population cible<br>2.6 : initiative couvrant plus de 65 % de la population cible |
| 3        | Niveau infranational                | Initiative menée à l'échelle infranationale (représentant entre 20 et 50 % du territoire national)<br>3.0 : initiative couvrant moins de 35 % de la population cible<br>3.3 : initiative couvrant entre 35 et 65 % de la population cible<br>3.6 : initiative couvrant plus de 65 % de la population cible  |
| 4        | Niveau national                     | Initiative menée au niveau national (représentant plus de 50 % du territoire national)<br>4.0 : initiative couvrant moins de 35 % de la population cible<br>4.3 : initiative couvrant entre 35 et 65 % de la population cible<br>4.6 : initiative couvrant plus de 65 % de la population cible  |
| 5        | Déploiement national (>90 %)        | Un déploiement national se caractérise par une couverture de plus de 90 % du territoire national (le cas échéant) et de plus de 90 % de la population cible.  |
| Objectif | Impact sur le continuum de services | L'Impact sur le continuum de services sera effectif lorsque seront observés :<br>a) Un déploiement national des programmes de défense des droits humains pour l'ensemble des populations ;<br>b) Un lien de cause à effet plausible entre les programmes mis en œuvre, la réduction des obstacles entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose et l'amélioration de l'accès auxdits services.                     |
| S. O.    | Sans objet                          | Mention utilisée lorsque la prise en compte de l'indicateur compromettrait la logique de l'évaluation (p. ex. la réduction de la discrimination à l'égard des femmes dans le cadre de programmes destinés aux hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes)   |
| Inconnue | Évaluation impossible               | Mention utilisée lorsqu'il est impossible de procéder à la notation en raison d'une donnée manquante (p. ex. information non communiquée par un autre donateur).  |

### Annexe III : Liste des informateurs clés

1. M. Mame Mor Fall, Responsable des programmes, Alliance Nationale des Communautés pour la Santé (ANCS)
2. M. Famara Mane, Chargé de suivi et d'évaluation, ANCS
3. M. Abdoulaye Ka, Responsable des questions de droits humains, Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS)
4. M. Diadji Diouf, Président du Réseau national des populations-clés (RENAPOC)
5. Mme Seynabou Ndour, Présidente de l'association Moytou et Membre du comité directeur du Réseau national des populations-clés (RENAPOC)
6. Mme Nguissali Turpin, Directrice adjointe, ENDA Santé
7. Mme Lala Maty Sow, Présidente de l'organisation And Soppeku
8. Mme Soukeye Ndyiane, Présidente de RNP+
9. M. Demba Kone, Directeur de pays pour le Sénégal, ONUSIDA
10. Mme Marie Engel, Conseillère principale du programme régional pour l'Afrique de l'Ouest, ONUSIDA
11. Vanessa Rousselle, Gestionnaire du Portefeuille de fonds pour le Sénégal, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

## Annexe IV : Liste des sources et des documents étudiés

### **Documents en lien avec l'initiative « Lever les obstacles »**

1. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Évaluation de référence – Sénégal*, version préliminaire révisée, 22 juin 2018.
2. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Évaluation rétrospective des coûts – Sénégal*, novembre 2018.

### **Documents internes du Fonds mondial**

**(l'ensemble de ces documents est archivé par le Fonds mondial et l'équipe de recherche chargée de l'évaluation à mi-parcours)**

3. *Données et analyses relatives à la gestion des subventions – Informations générales : Sénégal*, données recueillies en 2019.
4. *Données et analyses relatives à la gestion des subventions – Résultats programmatiques : Sénégal*, données recueillies en 2019.
5. *Données et analyses relatives à la gestion des subventions – Tableau de bord des financements en faveur de la santé : Sénégal*, données recueillies en 2019.
6. *Budget pour l'ANCS – Cycle de subvention du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020*, révisé le 8 février 2019.
7. *Cadre de résultats de la subvention en faveur de l'ANCS*, 19 septembre 2018.
8. *Budget pour le CNLS – Cycle de subvention du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020*.
9. *Cadre de résultats de la subvention en faveur du CNLS*.
10. *Examen de la demande de fonds de contrepartie et formulaire de recommandation*, 22 novembre 2018.
11. *Évaluation prospective pays : Sénégal*, version finale, 7 janvier 2019.
12. Fonds mondial, *ANCS des pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Sénégal)*, 2017-2019.
13. Fonds mondial, *Subvention régionale pour l'Afrique – Supprimer les barrières légales (Botswana, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Tanzanie (République-Unie de), Zambie)*, 2017-2019.
14. Fonds mondial, *ITPC Afrique de l'Ouest – VIH – Coalition internationale de préparation au traitement (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Sénégal, Sierra Leone, Togo)*, 2017-2019.
15. Fonds mondial, *HI Afrique de l'Ouest – VIH – Fédération Handicap International (Burkina Faso, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal)*, 2017-2019.

### **Documents nationaux**

16. *Demande de financement 2018-2020 : Sénégal*.
17. *Demande de financement 2021-2023 : Sénégal* (cycle de subvention 2020-2022), 31 mai 2020.
18. *Plan stratégique national de lutte contre le sida 2018-2022*.
19. *Plan stratégique national de lutte contre la tuberculose 2018-2022*.
20. *Grandes lignes de l'atelier multipartite pour l'élaboration et l'adoption du Plan quinquennal (pour une réponse globale aux obstacles liés aux droits humains qui entravent la riposte au VIH et à la tuberculose au Sénégal)*, Dakar, 5-6 février 2020.
21. *Plan quinquennal 2021-2025 pour une réponse globale aux obstacles liés aux droits humains qui entravent la riposte au VIH et à la tuberculose au Sénégal*, 2020.
22. *Loi n° 2010-03 du 9 avril 2010 relative au VIH SIDA*.

### **Ressources tierces**

23. MdM Abidjan, *Santé des personnes usagères de drogue à Abidjan en Côte d'Ivoire : prévalence et pratiques à risque d'infection par le VIH, les hépatites virales, et autres infections*, 2014.
24. Conseil national de lutte contre le sida, *Enquête Nationale de Surveillance Combinée 2015 - 2019 : rapport de synthèse*, document enregistré sous la côte CNLS/APAPS/MSAS/DLSI-MST, 2016.
25. ENDA Santé, *Rapport de l'Atelier national de plaidoyer pour un environnement favorable aux populations vulnérables dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA et la tuberculose*, 19-20 décembre 2017.
26. Agence nationale de la statistique et la démographie, *Enquête démographique et de Santé continue (EDS-Continue) 2017*, septembre 2018.
27. I. Dione *et al.*, « Évaluation du cadre juridique de la riposte au VIH – Sénégal », PNUD, octobre 2018.
28. ENDA Santé, *Atelier national de planification des recommandations de l'évaluation du cadre juridique de la riposte au VIH*, 24-25 juin 2019.
29. And Soppeku et ENDA Santé, *Rapport sur les visites de plaidoyer auprès des médecins chefs de région*, 2018.
30. CEPIAD, *Plan Stratégique 2020-2024 du Centre de Prise en Charge Intégrée des Addictions de Dakar*, octobre 2019.
31. Leprêtre A., Ba I., *Enquête de prévalence et de pratiques à risque d'infection à VIH, VHB et VHC chez les usagers de drogues dans la région de Dakar (Sénégal) – Étude ANRS 12243*, Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS), 2014.
32. Secrétariat Exécutif, Conseil national de lutte contre le sida, *Situation épidémiologique du VIH au Sénégal 2017-2018*, mars 2019.
33. Préfet Saer Ndao, *Note Circulaire*, Préfecture, Département de Mbour, Région de Theis, République du Sénégal, 24 décembre 2019.
34. Conseil national de lutte contre le sida, *Rapport Final : Mission de suivi-évaluation des fonds catalytiques, Phase 1-Phase 2*, août à septembre 2020 (version préliminaire).
35. ONUSIDA, *Rapports d'avancement nationaux – Sénégal*, 2020, disponibles à l'adresse suivante : [https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/SEN\\_2020\\_countryreport.pdf](https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/SEN_2020_countryreport.pdf).
36. « Sénégal : état d'urgence et couvre-feu », *au-senegal.com*, 24 mars 2020.
37. Laplace M., « Sénégal : le gouvernement allège les mesures restrictives face à la pression », *Jeune Afrique*, 5 juin 2020.
38. « Coronavirus : au Sénégal, l'état d'urgence prolongé jusqu'au 2 juin », *Le Monde avec l'AFP*, 4 mai 2020.
39. « Coronavirus : au Sénégal, l'état d'urgence et un couvre feu », *Le Monde avec l'AFP*, 24 mars 2020.
40. Secrétariat Exécutif, Conseil national de lutte contre le sida, *Communiqué de presse*, 3 avril 2020, disponible à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.sn/activites/le-conseil-national-de-lutte-contre-le-sida-soutient-le-ministère-de-la-santé-dans-la->
41. ONUSIDA, « Leçons tirées du VIH applicables à la COVID-19 au Sénégal », 3 juin 2020, disponible à l'adresse suivante : [https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/june/20200603\\_senegal](https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/june/20200603_senegal).
42. Ollivier T., « VIH/SIDA : Le Sénégal se mobilise... », *lemonde.fr/afrique*, article relayé par le Conseil national de lutte contre le sida à l'adresse suivante : [https://www.cnls-senegal.org/nos\\_actualites/coronavirus-le-senegal-se-mobilise-pour-protéger-les-personnes-atteintes-du-sida](https://www.cnls-senegal.org/nos_actualites/coronavirus-le-senegal-se-mobilise-pour-protéger-les-personnes-atteintes-du-sida).
43. ONUSIDA, Reportage : « Si nous demandons aux gens de s'isoler, nous devons garantir que ces gens ont de quoi manger et se soigner », 26 mai 2020, disponible à l'adresse suivante : [https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/may/20200526-Senegal\\_RNP](https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/may/20200526-Senegal_RNP).

44. ONUSIDA, « La riposte à la COVID-19 doit préserver et protéger les droits humains des professionnel(le)s du sexe », 24 avril 2020, disponible à l'adresse suivante : [https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/april/20200424\\_sex-work#:~:text=Reportage-,La%20riposte%20%C3%A0%20la%20COVID%2D19%20doit%20pr%C3%A9server,professionnel\(le\)s%20du%20sexe&text=Leur%20client%C3%A8le%20%C3%A9tant%20aussi%20confin%C3%A9,%C3%A0%20ceux%20de%20leur%20famille.](https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/april/20200424_sex-work#:~:text=Reportage-,La%20riposte%20%C3%A0%20la%20COVID%2D19%20doit%20pr%C3%A9server,professionnel(le)s%20du%20sexe&text=Leur%20client%C3%A8le%20%C3%A9tant%20aussi%20confin%C3%A9,%C3%A0%20ceux%20de%20leur%20famille.)
45. Ollivier T., « VIH/SIDA : Le Sénégal se mobilise... », *lemonde.fr/afrique*, article relayé par le Conseil national de lutte contre le sida à l'adresse suivante : [https://www.cnls-senegal.org/nos\\_actualites/coronavirus-le-senegal-se-mobilise-pour-protoger-les-personnes-atteintes-du-sida](https://www.cnls-senegal.org/nos_actualites/coronavirus-le-senegal-se-mobilise-pour-protoger-les-personnes-atteintes-du-sida).
46. Ollivier T., « Sénégal : à Dakar, le coronavirus se glisse aussi dans les maisons closes », *Le Monde*, 6 juillet 2020, disponible à l'adresse suivante : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/07/06/senegal-a-dakar-le-coronavirus-se-glisse-aussi-dans-les-maisons-closes\\_6045387\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/07/06/senegal-a-dakar-le-coronavirus-se-glisse-aussi-dans-les-maisons-closes_6045387_3212.html).
47. Coalition Afrique de l'Ouest et du Centre sur le travail du sexe (CAFOC-TS), *Dénonciation des organisations membres de CAFOC-TS face à la recrudescence des abus des droits humains faites aux travailleuses du sexe en Afrique centrale et de l'ouest*, 20 août 2020, disponible à l'adresse suivante : [https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/fr\\_cafoc\\_petition\\_sur\\_la\\_situation\\_actuel\\_des\\_ts\\_2020.pdf](https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/fr_cafoc_petition_sur_la_situation_actuel_des_ts_2020.pdf).
48. Ito S., Lépine A., et Treibich C., « The effect of sex work regulation on health and well-being of sex workers: Evidence from Senegal », *Health Economics*, vol. 27, n°11, 2018, p.1627-1652, doi :10.1002/hec.3791.
49. RENAPOC et al., *Enquête sur l'expérience et les perceptions des HSH âgés de plus de 30 ans, à Dakar, Touba et Mbacké*, 2017-2018.
50. Pr. Mbissane Ngom, *Rapport de la mission d'Expertise juridique internationale « Programme régional de réduction des risques VIH/TB et autres comorbidités et promotion des droits humains auprès des consommateurs de drogues injectables dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal)*, non daté.
51. ENDA Santé, *Rapport de l'Atelier national de plaidoyer pour un environnement favorable aux populations vulnérables dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA et la tuberculose*, 19-20 décembre 2017.
52. *Appel de Dakar à l'engagement pour la réduction des risques chez les consommateurs de drogues injectables en Afrique de l'Ouest*, 2018, disponible à l'adresse suivante : [http://fileserv.idpc.net/library/Appel%20De%20Dakar%20-%20Version%20Francaise%20\(1\).pdf](http://fileserv.idpc.net/library/Appel%20De%20Dakar%20-%20Version%20Francaise%20(1).pdf).
53. ANCS, *Semestriel de liaison « Spécial PARECO »*, novembre 2018, disponible à l'adresse suivante : <http://ancs.sn/wp-content/uploads/2018/12/Edition-SPECIAL-PARECO-NOVEMBRE-2018-min.pdf>.
54. « Afrique de l'Ouest : PARECO – "La bonne collaboration" avec les forces de l'ordre saluée », *Agence de Presse Sénégalaise*, 30 juillet 2018.
55. Pr. Mbissane Ngom, *Mission d'Expertise juridique internationale : programme régional de réduction des risques VIH/TB et autres comorbidités et promotion des droits humains auprès des consommateurs de drogues injectables dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal) – Outils réglementaires*, ANCS.
56. « Le viol et la pédophilie deviennent des crimes au Sénégal », *Senepius*, 31 décembre 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://www.senepius.com/politique/le-viol-et-la-pedophilie-deviennent-des-crimes-au-senegal>.
57. Expertise France, Initiative 5%, *Capitalisation collective, relever les défis de la santé sexuelle et reproductive : fiches pratiques*, 2019, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.initiative5pour100.fr/documents/relever-defis-de-sante-sexuelle-et-reproductive-212>.

58. Programme Régional pour l’Afrique de l’Ouest, *Plan Opérationnel Régional 2020* (ROP20).

## Références

- <sup>1</sup> Fonds mondial, *Stratégie du Fonds mondial pour la période 2017-2022 : Investir pour mettre fin aux épidémies*, objectif stratégique 3, disponible à l'adresse suivante : [https://www.theglobalfund.org/media/7856/core\\_globalfundstrategy2017-2022\\_strategy\\_fr.pdf](https://www.theglobalfund.org/media/7856/core_globalfundstrategy2017-2022_strategy_fr.pdf).
- <sup>2</sup> Cette définition a été élaborée par le groupe de travail technique chargé de suivre et d'évaluer les programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ; le document correspondant est disponible sur demande auprès du Fonds mondial.
- <sup>3</sup> ONUSIDA, *Rapports d'avancement nationaux – Sénégal, Rapport mondial d'avancement sur la lutte contre le sida*, 2020, disponible à l'adresse suivante : [https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/SEN\\_2020\\_countryreport.pdf](https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/SEN_2020_countryreport.pdf).
- <sup>4</sup> Ibid.
- <sup>5</sup> Ibid.
- <sup>6</sup> Secrétariat Exécutif, Conseil national de lutte contre le sida, *Situation épidémiologique du VIH au Sénégal 2017-2018*, mars 2019, disponible à l'adresse suivante : [https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/SEN\\_2019\\_countryreport.pdf](https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/SEN_2019_countryreport.pdf).
- <sup>7</sup> Ibid.
- <sup>8</sup> *Enquête nationale de surveillance combinée*, 2019.
- <sup>9</sup> Leprêtre A., Ba I., *Enquête de prévalence et de pratiques à risque d'infection à VIH, VHB et VHC chez les usagers de drogues dans la région de Dakar (Sénégal) – Rapport final étude ANRS 12243*, rapport final, Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS), 2014.
- <sup>10</sup> *Enquête nationale de surveillance combinée*, 2019.
- <sup>11</sup> Secrétariat Exécutif, Conseil national de lutte contre le sida, *Situation épidémiologique du VIH au Sénégal 2017-2018*, mars 2019, disponible à l'adresse suivante : [https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/SEN\\_2019\\_countryreport.pdf](https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/SEN_2019_countryreport.pdf).
- <sup>12</sup> *Loi n° 2010-03 du 9 avril 2010 relative au VIH SIDA*.
- <sup>13</sup> Entretien avec un informateur clé.
- <sup>14</sup> Entretien avec un informateur clé.
- <sup>15</sup> Entretien avec un informateur clé.
- <sup>16</sup> « Sénégal : état d'urgence et couvre-feu », *au-senegal.com*, 24 mars 2020.
- <sup>17</sup> Laplace M., « Sénégal : le gouvernement allège les mesures restrictives face à la pression », *Jeune Afrique*, 5 juin 2020 ; « Coronavirus : au Sénégal, l'état d'urgence prolongé jusqu'au 2 juin », *Le Monde avec l'AFP*, 4 mai 2020.
- <sup>18</sup> « Coronavirus : au Sénégal, l'état d'urgence et un couvre feu », *Le Monde avec l'AFP*, 24 mars 2020.
- <sup>19</sup> Secrétariat exécutif, Conseil national de lutte contre le sida, *Communiqué de presse*, 3 avril 2020, disponible à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.sn/activites/le-conseil-national-de-lutte-contre-le-sida-soutient-le-ministère-de-la-santé-dans-la>.
- <sup>20</sup> ONUSIDA, « Leçons tirées du VIH applicables à la COVID-19 au Sénégal », 3 juin 2020, disponible à l'adresse suivante : [https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/june/20200603\\_senegal](https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/june/20200603_senegal).
- <sup>21</sup> Conseil national de lutte contre le sida, « VIH/SIDA : Le Sénégal se mobilise... », disponible à l'adresse suivante : [https://www.cnls-senegal.org/nos\\_actualites/coronavirus-le-senegal-se-mobilise-pour-protéger-les-personnes-atteintes-du-sida/](https://www.cnls-senegal.org/nos_actualites/coronavirus-le-senegal-se-mobilise-pour-protéger-les-personnes-atteintes-du-sida/) ; ONUSIDA, Reportage : « Si nous demandons aux gens de s'isoler, nous devons garantir que ces gens ont de quoi manger et se soigner », 26 mai 2020, disponible à l'adresse suivante : [https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/may/20200526-Senegal\\_RNP](https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/may/20200526-Senegal_RNP).
- <sup>22</sup> ONUSIDA, « La riposte à la COVID-19 doit préserver et protéger les droits humains des professionnel(le)s du sexe », 24 avril 2020, disponible à l'adresse suivante : [https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/april/20200424\\_sex-work](https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/april/20200424_sex-work).
- <sup>23</sup> Ollivier, T., « VIH/SIDA : Le Sénégal se mobilise... », *lemonde.fr/afrique*, relayé par le CNLS à l'adresse suivante : [https://www.cnls-senegal.org/nos\\_actualites/coronavirus-le-senegal-se-mobilise-pour-protéger-les-personnes-atteintes-du-sida/](https://www.cnls-senegal.org/nos_actualites/coronavirus-le-senegal-se-mobilise-pour-protéger-les-personnes-atteintes-du-sida/) ; « Sénégal : à Dakar, le coronavirus se glisse aussi dans les maisons closes », *Le Monde*, 6 juillet 2020, disponible à l'adresse suivante : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/07/06/senegal-a-dakar-le-coronavirus-se-glisse-aussi-dans-les-maisons-closes\\_6045387\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/07/06/senegal-a-dakar-le-coronavirus-se-glisse-aussi-dans-les-maisons-closes_6045387_3212.html).
- <sup>24</sup> ONUSIDA, Reportage : « Si nous demandons aux gens de s'isoler, nous devons garantir que ces gens ont de quoi manger et se soigner », 26 mai 2020, disponible à l'adresse suivante : [https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/may/20200526-Senegal\\_RNP](https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2020/may/20200526-Senegal_RNP).
- <sup>25</sup> Information fournie par l'ONUSIDA ; Coalition Afrique de l'Ouest et du Centre sur le travail du sexe (CAFOC-TS), *Dénonciation des organisations membres de CAFOC-TS face à la recrudescence des abus des droits humains faites au travailleuses du sexe en Afrique centrale et de l'ouest*, 20 août 2020, disponible à l'adresse suivante : [https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/fr\\_cafofc\\_petition\\_sur\\_la\\_situation\\_actuel\\_des\\_ts\\_2020.pdf](https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/fr_cafofc_petition_sur_la_situation_actuel_des_ts_2020.pdf).
- <sup>26</sup> Examen de la demande de fonds de contrepartie et formulaire de recommandation, 22 novembre 2018.
- <sup>27</sup> Fonds mondial, *Multicountry Western Africa ANCS (Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Sénégal)*, 2017-2019.

- 
- <sup>28</sup> Fonds mondial, *Subvention régionale pour l’Afrique – Supprimer les barrières légales (Botswana, Côte d’Ivoire, Kenya, Malawi, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Tanzanie [République-Unie], Zambie)*, 2017-2019.
- <sup>29</sup> Fonds mondial, *ITPC Afrique de l’Ouest – VIH – Coalition internationale de préparation au traitement (Bénin, Côte d’Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Sénégal, Sierra Leone, Togo)*, 2017-2019.
- <sup>30</sup> Fonds mondial, *Handicap International Afrique de l’Ouest – VIH – Fédération Handicap International (Burkina Faso, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal)*, 2017-2019.
- <sup>31</sup> Fonds mondial, Examen de la demande de fonds de contrepartie et formulaire de recommandation, 22 novembre 2018.
- <sup>32</sup> Fonds mondial, *Évaluation prospective pays – Sénégal : rapport annuel pays 2018*, 7 janvier 2019.
- <sup>33</sup> Entretiens avec des informateurs clés (juin à septembre 2020).
- <sup>34</sup> Entretiens avec des informateurs clés (juin à septembre 2020).
- <sup>35</sup> D’après les informations à notre disposition, l’indice de la stigmatisation 2020 est en cours d’élaboration, avec le soutien du PEPFAR.
- <sup>36</sup> Voir, par exemple : Ito, S., Lépine, A., et Treibich, C., « The effect of sex work regulation on health and well-being of sex workers, Evidence from Senegal », *Health Economics*, vol. 27, n° 11, p. 1627-1652, 2018, doi : 10.1002/hec.3791 ; RENAPOC et al., *Enquête sur l’expérience et les perceptions des HSH âgés de plus de 30 ans, à Dakar, Touba et Mbacké*, 2017-2018. Voir également les résultats du projet pilote « IDReSS » mené pendant un an (2019-2020) par la coalition African Men for Sexual Health and Rights (AMSHeR) dans neuf régions du Sénégal ; au moment de la rédaction du présent rapport, la mise en œuvre était suspendue.
- <sup>37</sup> Entretien avec un représentant des personnes atteintes du sida.
- <sup>38</sup> Entretiens avec des informateurs clés (juin à septembre 2020). Pour de plus amples informations sur les séances LILO, voir : Positive Vibes, « Looking In, Looking Out », <https://positivevibes.org/what-we-do/lilo/>.
- <sup>39</sup> Entretiens avec des informateurs clés (juin à septembre 2020).
- <sup>40</sup> Entretiens avec des informateurs clés (juin à septembre 2020).
- <sup>41</sup> Entretien avec un informateur clé (retour d’information sur la mission d’évaluation de l’ANCS).
- <sup>42</sup> Information fournie par un récipiendaire principal issu de la société civile (l’ANCS).
- <sup>43</sup> Retour d’information émanant d’un acteur local à propos des violations des droits humains ciblant les communautés LGBTI, 2020.
- <sup>44</sup> Entretiens avec des informateurs clés (juin à septembre 2020).
- <sup>45</sup> Exemple récemment signalé par les autorités du district de Saint-Louis et recueilli au cours de la mission d’évaluation de l’ANCS et du CNLS centrée sur les financements à effet catalyseur en août et en septembre 2020. La mission a couvert Kaolack, Kédougou, Louga, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor (projet préliminaire archivé).
- <sup>46</sup> Entretien avec un informateur clé.
- <sup>47</sup> Voir le projet « KORA-DUB » de l’ANCS, financé par Expertise France (*projet portant sur la sexuelle et reproductive des jeunes populations-clés*, 2017-2019).
- <sup>48</sup> Entretiens avec des informateurs clés (juin à septembre 2020).
- <sup>49</sup> Entretien avec un informateur clé (juin à septembre 2020).
- <sup>50</sup> Ibid.
- <sup>51</sup> Ibid. Pendant les entretiens, les récipiendaires principaux ont évoqué la possibilité de reprogrammer deux séances en novembre et en décembre 2020 à Tambagoumba et dans la région de Kédougou, où leur mission d’évaluation a révélé la persistance de la stigmatisation.
- <sup>52</sup> And Soppeku et ENDA Santé, *African Regional Grant on HIV: Removing Legal Barriers - Rapport: Visites de plaidoyer auprès des médecins chefs de région*, 2018.
- <sup>53</sup> Entretien avec un informateur clé ; voir également Global Network of Sex Work Projects, “And Soppeku,” disponible à l’adresse suivante : <https://www.nswp.org/featured/and-soppeku>.
- <sup>54</sup> Entretien avec un informateur clé et Conseil national de lutte contre le sida, *Rapport final : Mission de suivi-évaluation des fonds catalytiques, Phase 1-Phase 2*, août à septembre 2020 (version préliminaire) ; voir, par exemple le rapport de la mission à Ziguinchor et à Louga où des représentants des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ont insisté sur la qualité des soins et/ou l’absence de stigmatisation dans les établissements de soins de santé.
- <sup>55</sup> ANCS, *Mission d’Expertise juridique internationale « Programme régional de réduction des risques VIH/TB et autres comorbidités et promotion des droits humains auprès des consommateurs de drogues injectables dans 5 pays d’Afrique de l’Ouest (Burkina Faso, Cap Vert, Côte d’Ivoire, Guinée, Sénégal) : Rapport de mission préparé par le Pr. Mbissane NGOM*.
- <sup>56</sup> Entretiens avec des informateurs clés Voir également Conseil national de lutte contre le sida, *Rapport final : Mission de suivi-évaluation des fonds catalytiques, Phase 1-Phase 2*, août à septembre 2020 (version préliminaire).
- <sup>57</sup> Spectrum, 2019 ; CNLS, *Données de routine*, 2019, cité dans la demande de financement au Fonds mondial (NFM 3) présentée par le Sénégal, 2019.
- <sup>58</sup> Ibid.
- <sup>59</sup> Entretiens avec des informateurs clés (juin - septembre 2020).
- <sup>60</sup> Voir le rapport de la réunion multipartite (février 2020), projet préliminaire archivé.

- 
- <sup>61</sup> Entretien avec un informateur clé, Préfecture, Département de Mbour, Région de Thiès, Note circulaire (24 décembre 2019), document archivé.
- <sup>62</sup> Par exemple, voir ENDA Santé, *Rapport : Atelier National de plaidoyer pour un environnement favorable aux populations-clés dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida & la TB*, 19 et 20 décembre 2017 (2017), document archivé.
- <sup>63</sup> Entretien avec un informateur clé.
- <sup>64</sup> *Appel de Dakar à l'engagement pour la réduction des risques chez les consommateurs de drogues injectables en Afrique de l'Ouest*, 2018, disponible à l'adresse suivante : [http://filesserver.idpc.net/library/Appel%20De%20Dakar%20-%20Version%20Francaise%20\(1\).pdf](http://filesserver.idpc.net/library/Appel%20De%20Dakar%20-%20Version%20Francaise%20(1).pdf). Voir également : newsletter de l'ANCS, novembre 2018, disponible à l'adresse suivante : <http://ancs.sn/wp-content/uploads/2018/12/Edition-SPECIAL-PARECO-NOVEMBRE-2018-min.pdf>.
- <sup>65</sup> Entretien avec un informateur clé.
- <sup>66</sup> Entretiens avec des informateurs clés (juin à septembre 2020).
- <sup>67</sup> Conseil national de lutte contre le sida, Rapport Final : Mission de *suivi-évaluation des fonds catalytiques, Phase 1-Phase 2*, août à septembre 2020 (version préliminaire).
- <sup>68</sup> Entretien avec un informateur clé.
- <sup>69</sup> Informations recueillies auprès de l'informateur clé And Soppeku.
- <sup>70</sup> « Afrique de l'Ouest : PARECO - "La bonne collaboration" avec les forces de l'ordre saluée, » Agence de Presse Sénégalaise, 30 juillet 2018.
- <sup>71</sup> ANCS, *Mission d'Expertise juridique internationale « Programme régional de réduction des risques VIH/TB et autres comorbidités et promotion des droits humains auprès des consommateurs de drogues injectables dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal) : Outils réglementaires* (préparé par le Pr. Mbissane Ngom) ; Projet de réforme partagé avec le consultant en novembre 2018.
- <sup>72</sup> Par exemple, le rapport de consultation sur le plan d'action de l'évaluation de l'environnement juridique recommande notamment le recours obligatoire aux examens prénuptiaux et l'utilisation de bracelets électroniques pour limiter l'incarcération des consommateurs de drogues, deux mesures qui ne sont pas fondées sur des données probantes, ni respectueuses des droits humains. Voir : *Atelier national de planification des recommandations de l'évaluation du cadre juridique de la riposte au VIH*, 24-25 juin 2019, document archivé.
- <sup>73</sup> « Le viol et la pédophilie deviennent des crimes au Sénégal, » *Senepius*, 31 décembre 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://www.senepius.com/politique/le-viol-et-la-pedophilie-deviennent-des-crimes-au-senegal>.
- <sup>74</sup> Expertise France, Initiative 5%, *Capitalisation collective, relever les défis de la santé sexuelle et reproductive. Fiches pratiques*, 2019, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.initiative5pour100.fr/documents/relever-defis-de-sante-sexuelle-et-reproductive-212>.
- <sup>75</sup> Entretien avec un informateur clé.
- <sup>76</sup> CEPIAD, *Plan stratégique 2020-2024 du centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar*, octobre 2019.
- <sup>77</sup> Voir le *Plan quinquennal pour une réponse globale aux obstacles liés aux droits humains qui entravent la riposte au VIH et à la tuberculose au Sénégal, 2021-2025*.
- <sup>78</sup> *Plan quinquennal pour une réponse globale aux obstacles liés aux droits humains qui entravent la riposte au VIH et à la tuberculose au Sénégal, 2021-2025* ; entretien avec un informateur clé.
- <sup>79</sup> Entretien avec un informateur clé.
- <sup>80</sup> Fonds mondial, *Évaluation prospective pays – Sénégal : rapport annuel pays 2018*, 7 janvier 2019.
- <sup>81</sup> « Dès le départ, les principales parties prenantes ont eu du mal à saisir l'objectif poursuivi par les fonds et le processus de soumission. Les récipiendaires principaux ont ensuite rencontré des difficultés à l'heure de définir des priorités conformes aux exigences du Fonds mondial pour l'utilisation des fonds supplémentaires. Enfin, la répartition des tâches entre les différentes parties prenantes ainsi que la coordination des multiples retours effectués par ces dernières se sont révélées problématiques. » Fonds mondial, *Évaluation prospective pays – Sénégal : rapport annuel pays 2018*, 7 janvier 2019.
- <sup>82</sup> Fonds mondial, lettre au Dr Safiatou Thiam (CNLS), 5 juin 2020, document archivé ; Fonds mondial, lettre à Mme Magatte Mbodj (ANCS), 22 juin 2020, document archivé.
- <sup>83</sup> Fonds mondial, *Évaluation prospective pays – Sénégal : rapport annuel pays 2018*, 7 janvier 2019.
- <sup>84</sup> Entretien avec un informateur clé (ENDA Santé).
- <sup>85</sup> Information tirée de la nouvelle demande de subvention émise en 2019 par le Sénégal dans le cadre du NFM3 (version révisée par l'équipe d'évaluation à mi-parcours).
- <sup>86</sup> Programme Régional pour l'Afrique de l'Ouest, *Plan Opérationnel Régional 2020 (ROP20)*.
- <sup>87</sup> Voir le rapport de la réunion multipartite, février 2020.
- <sup>88</sup> Entretien avec un informateur clé.
- <sup>89</sup> Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Évaluations à mi-parcours des programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme dans 20 pays*, documents enregistrés sous la côte RFP TGF-19-050, juillet 2019.